

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Trente et unième séance – Mardi 20 janvier 2004, à 20 h 30

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Marquet*, *M<sup>me</sup> Alexandra Rys* et *M. Damien Sidler*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Torner*, *André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier et mercredi 21 janvier 2004, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Clause d'urgence sur l'interpellation de MM. Marc-André Rudaz, Roland Crot et M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb: «Tarifs des TPG» (I-106)<sup>1</sup>.**

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Au vu de l'augmentation des tarifs des Transports publics genevois (TPG) et de la suppression du droit au demi-tarif pour les retraités, nous estimons qu'il y a urgence à traiter cet objet ce soir.

**M<sup>me</sup> Liliane Johner** (T). Y a-t-il urgence? Evidemment, nous ne pouvons pas le nier, mais nous n'accepterons pas la forme que prend cette urgence ici. Ce n'était pas ici qu'il fallait intervenir en urgence, mais au Grand Conseil. De plus, avec la formule de l'interpellation, nous ne pouvons absolument pas avoir de débat. Aussi, nous ne voterons pas l'urgence. Par contre, si vous nous aviez permis de nous exprimer, nous aurions pu vous dire qu'une association de personnes âgées – l'AVIVO, pour ne pas la citer – n'a pas attendu une interpellation de l'Union démocratique du centre pour prendre les devants: elle a déposé une pétition au Grand Conseil et, en plus, elle a convoqué une manifestation à la place du Molard le 10 février, à laquelle j'invite tout le monde à participer.

**M. Roberto Brogini** (Ve). Nous n'entrerons pas en matière sur cette urgence. Au Grand Conseil, nous savons bien que le groupe de l'Union démocratique du centre refuse de voter des crédits pour les TPG afin de diminuer le prix

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3670.

des billets. Nous trouvons donc cette interpellation assez malvenue. Quant à la hausse des tarifs, il faut que ceux-ci soient différenciés. Vous faites référence aux retraités: je suis bien conscient que des tas de gens à l'AVS ont besoin d'aide, mais d'autres pas. Cela me ferait assez mal au cœur qu'il y ait des réductions pour M. Blocher, par exemple!

**M. Pierre Maudet** (R). Pour notre part, nous ne voterons pas non plus l'urgence. Nous aurions souhaité savoir si le représentant de l'Union démocratique du centre a fait valoir son droit à la parole au conseil d'administration des TPG. Mon petit doigt me dit que non, mais peut-être que d'autres informations viendront. Une fois cela vérifié, il sera temps de développer l'interpellation qui est déposée ce soir. Nous refuserons donc l'urgence.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Pour notre part, au Parti socialiste, nous n'accepterons pas non plus l'urgence de cette interpellation. Nous rappelons aux membres de l'Union démocratique du centre que c'est le Grand Conseil qui ratifie les augmentations tarifaires, que leur groupe au Grand Conseil ne s'y est pas opposé mais qu'au contraire il les a acceptées. Nous comprenons donc mal cette interpellation et, en tout cas, nous ne soutenons pas l'urgence ce soir.

**M. Jacques Mino** (AdG/SI). Notre groupe non plus ne votera pas l'urgence. Comme M<sup>me</sup> Salerno, nous nous étonnons car c'est un sujet qui concerne le Grand Conseil. Mesdames et Messieurs, nos représentants au Grand Conseil ont voté comme vous nous le proposez ici, contrairement aux vôtres. Nous n'arrivons pas à comprendre votre logique. Nous laisserons donc faire nos représentants au Grand Conseil, qui font bien leur travail.

*Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation est refusée à une large majorité.*

**Le président.** L'urgence ayant été refusée, cette interpellation sera inscrite à l'ordre du jour des prochaines séances plénières.

**4. Clause d'urgence sur la résolution de M. Roberto Brogginì, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour une vraie desserte des TPG aux Pâquis» (R-62)<sup>1</sup>.**

**M. Roberto Brogginì** (Ve). Nous pensons que cette résolution est urgente; qui plus est elle propose un projet concret. Le quartier des Pâquis, avec le nouvel aménagement des horaires TPG, s'est trouvé sinistré. La situation s'est un peu améliorée à la suite du dépôt d'une pétition des habitants de ce quartier auprès du Conseil d'Etat et des différentes interventions que nous avons pu faire depuis l'entrée en vigueur du nouvel horaire. Nous pensons néanmoins qu'il est urgent d'améliorer encore cette desserte du quartier des Pâquis qui, pour l'instant, se trouve un peu isolé du reste de la ville, car il n'y a qu'une navette impliquant un changement de bus à la gare. Nous vous demandons donc d'accepter l'urgence de cette résolution afin qu'elle soit votée ce soir encore.

**M. Georges Queloz** (L). Personne ne peut contester qu'il existe un véritable problème en matière de transports publics et spécifiquement dans le quartier des Pâquis, mais je voudrais rappeler aux auteurs de la résolution qu'ils portent une grande responsabilité en la matière et qu'il faut qu'ils l'assument. J'attends leurs explications lorsqu'ils développeront leur résolution.

**M. Didier Bonny** (DC). Je dirai simplement que le groupe démocrate-chrétien votera l'urgence et que nous développerons nos arguments une fois que celle-ci sera acceptée.

**M. Michel Ducret** (R). Nous acceptons l'urgence, bien qu'il y ait à dire quant à la résolution elle-même.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée sans opposition (quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).**

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3682.

**5. Résolution de M. Roberto Brogginì, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour une vraie desserte des TPG aux Pâquis» (R-62)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que:

- depuis l'entrée en vigueur du nouvel horaire des Transports publics genevois (TPG), la ligne de bus N° 1 est scindée en deux;
- les usagers provenant des Pâquis et s'y rendant doivent opérer un transbordement à la gare Cornavin, avec à la clé l'attente d'une correspondance;
- la fréquence de la navette intérieure aux Pâquis est bien moindre que sous l'ancien horaire,

le Conseil municipal:

- proteste énergiquement auprès de la direction des TPG contre l'absence de toute concertation avec les usagers des TPG sur le changement opéré depuis l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de la ligne de bus N° 1;
- invite le Conseil administratif à intervenir dans les plus brefs délais auprès du Conseil d'Etat afin d'assurer une liaison directe de et pour les Pâquis, si besoin est à l'aide d'une participation financière;
- demande le rétablissement de la desserte antérieure, avec le complément nécessaire pour rejoindre l'arrêt «Jardin botanique/OMC» sans traverser la place Châteaubriand.

**M. Roberto Brogginì** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, depuis le 14 décembre 2003 le quartier des Pâquis est séparé de la ville de Genève, si on peut dire, puisque la ligne N° 1 ne rejoint plus le reste de la cité. Cette ligne est scindée en deux, avec une navette qui, jusqu'à hier, circulait toutes les dix-sept ou dix-huit minutes. Dès aujourd'hui, il y a eu une amélioration de la cadence grâce aux protestations des habitants des Pâquis, qui ont déposé une pétition directement auprès du Conseil d'Etat en fin de semaine passée. Cette pétition était signée par 1600 habitants des Pâquis, ce qui représente un nombre important de signatures. En l'occurrence, il faut écouter ces habitants, car le système de navette, avec changement de bus à la gare de Cornavin, n'est pas satisfaisant.

Nous avons pu constater que les nombreux habitants des Pâquis qui utilisent les TPG font souvent partie de la population la plus faible, c'est-à-dire les per-

---

<sup>1</sup> Urgence acceptée: 3796.

sonnes âgées, les mamans avec des poussettes, les personnes handicapées. A la gare, ces usagers doivent descendre d'un bus et remonter dans un autre. Avec le système installé depuis hier, c'est-à-dire un arrêt en haut de la rue des Alpes, il leur faut traverser la rue des Alpes, qui est extrêmement fréquentée, et la place Cornavin, dont les aménagements ne sont toujours pas terminés. Malgré l'amélioration des cadences qui a été décidée par les TPG à la suite des protestations, nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer encore cette desserte.

Auparavant, les habitants des Pâquis se plaignaient d'une desserte qui n'était pas optimale et du fait que les bus étaient souvent pleins à craquer vu la population très dense de ce quartier. Avec ce nouvel horaire, le bas du quartier est défavorisé. Nous sommes ravis de voir que, sur la rue de Lausanne, un nouveau tram circule de manière efficace et nous attendons que les habitants du haut du quartier des Pâquis s'habituent à le prendre. Mais, en ce qui concerne le centre et le bas du quartier, il n'y a plus de desserte directe en direction de la ville.

Avec cette résolution, nous désirons, nous, Conseil municipal, protester énergiquement auprès de la direction des TPG contre l'absence de toute concertation avec les usagers des transports publics sur le changement opéré depuis l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de la ligne 1. Nous invitons le Conseil administratif de la Ville de Genève à intervenir dans les plus brefs délais auprès du Conseil d'Etat afin d'assurer une liaison directe de et pour les Pâquis, si besoin est à l'aide d'une participation financière. Je reviendrai sur ce point ultérieurement. Nous demandons aussi le rétablissement de la desserte antérieure, avec le complément nécessaire pour rejoindre l'arrêt «Jardin botanique/OMC» sans traverser la place Châteaubriand.

Cette place est, comme vous le savez, un vieux combat des habitants des Pâquis, qui voudraient en faire une place pour les enfants. Je me souviens de la fermeture du jardin Robinson en 1985, alors que je travaillais pour le *Courrier*. A l'époque déjà, lors de la conférence de presse, les habitants des Pâquis nous disaient qu'ils avaient reçu des promesses de la Ville de Genève et de l'Etat pour la création d'un jardin Robinson et d'une crèche. La crèche est maintenant en construction et il n'est donc pas question de faire passer un bus au milieu de cette place Châteaubriand. En effet, nous savons que, même si nous prévoyons une artère uniquement réservée aux bus, les motos et autres véhicules l'emprunteront aussi et que ce trafic ne permettra pas d'aménager une place Châteaubriand satisfaisante.

La desserte actuelle et l'arrêt qui se trouve sur le haut de la rue des Alpes ne sont pas satisfaisants pour deux raisons au moins. La première, que j'ai évoquée tout à l'heure, c'est que les passagers doivent traverser la rue des Alpes et la place Cornavin pour prendre une autre correspondance, que ce soit le tram ou d'autres lignes TPG, dont la ligne N° 1 pour aller en ville. En haut de la rue des Alpes, le bus s'arrête sur une présélection et sur une bande cyclable, ce qui est fâcheux

pour les cyclistes comme pour les automobilistes. La situation actuelle n'est donc absolument pas satisfaisante et nous demandons que la ligne desservant les Pâquis soit continue et non pas scindée en deux, comme elle l'est à ce jour. On peut très bien imaginer que, pour rejoindre le Jardin botanique, on remonte la rue Rothschild et on redescende la rue Butini, même si cela oblige à sacrifier quelques places de parc. Un moyen de transport utile à l'ensemble de la collectivité prime sur une ou deux places de parc.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à l'ensemble de ce Conseil, ou en tout cas aux partis de l'Alternative qui sont signataires de cette résolution, d'accepter cette résolution ce soir.

#### *Préconsultation*

**M. Michel Ducret (R).** Il y a une forme de désinformation dans la résolution qui nous est proposée ce soir, une désinformation qui tend à dire que les TPG auraient prévu des changements de tracé de la desserte des Pâquis sans concertation avec les habitants et les usagers. C'est complètement faux. Il faut savoir que l'histoire est très différente et que les responsables de cette cacade – car c'en est une et, là, je rejoins totalement les auteurs de la résolution – ne sont ni les TPG, ni Unireso, mais tout simplement les services de M. Cramer, plus précisément l'Office des transports et de la circulation (OTC).

Pour mettre les choses au point, je vais rappeler ce qui était prévu et ce qui s'est passé avec la ligne N° 1. Une fois le tram en place à la rue de Lausanne – qui, comme vous le savez, ne dessert pas le Jardin botanique mais monte à la place des Nations – le bus N° 4 a été supprimé. Du coup, il n'y avait plus de bus qui allait jusqu'au Jardin botanique et il avait été prévu que cette desserte serait reprise par la ligne 1. Celle-ci, qui passe à travers les Pâquis, devait être prolongée à travers la place Châteaubriand, sur une voie réservée aux cycles et aux bus, de manière à rejoindre le quai et à remonter jusqu'à la rue de Lausanne pour finir au Jardin botanique.

Voilà ce qui avait été retenu. Or, entre-temps, la Ville de Genève a décidé de réaliser un ensemble scolaire sur la place Châteaubriand et elle a étudié la possibilité de réaliser la crèche sur l'emplacement prévu pour le passage de la ligne N° 1. Une telle construction était forcément incompatible avec le passage des bus, des cycles et, comme l'a relevé M. Brogginini tout à l'heure, des inéluctables motos qu'on n'aurait pas pu retenir! Si bien qu'il a fallu trouver une autre solution.

La Ville de Genève a déposé sa demande d'autorisation de construire pour la crèche, laquelle a été autorisée avec un préavis favorable de l'Office des transports et de la circulation, qui a, dès lors, fait retenir aux TPG un autre tracé

pour rejoindre le Jardin botanique, tracé qui passait par les rues Butini et Rothschild. Du coup, cela impliquait une modification du projet initial du tram à la rue de Lausanne, parce qu'il fallait qu'il y ait un arrêt commun entre le bus desservant le Jardin botanique et le tram desservant la rue de Lausanne pour les correspondances. Tout le projet du tram a donc été établi en fonction de ces prévisions.

Arrive bientôt le mois de décembre 2003 et les TPG ont mis en place leurs horaires pour la ligne 1 en fonction du tracé qui, depuis le quai Wilson, remonte en direction de la rue de Lausanne par les rues Butini et Rothschild. Les plans étaient pratiquement imprimés, les horaires prêts, lorsque l'OTC s'est opposé avec la dernière vigueur au tracé qui avait été retenu, en disant qu'il n'était pas possible de passer par les rues Rothschild et Butini. Il a donc fallu trouver une solution en catastrophe et, dans ces conditions, il n'était effectivement pas possible de parler de concertation. C'est tout juste si les services des TPG ont pu, à l'interne, mettre sur pied un projet qui tienne vaguement la route, pour offrir une desserte plus ou moins acceptable pour les Pâquis ou pour le Jardin botanique avec la ligne existante qui subsistait.

Aujourd'hui, il y a eu certes une amélioration – M. Brogginì vient de le relever – on vient de mettre en service un bus supplémentaire, mais ceci a un coût pour les TPG, que personne n'a annoncé vouloir prendre en charge pour l'instant! Voilà le résultat de cette espèce de manœuvre, dont on ne peut tenir les TPG pour responsables, contrairement à ce qui est dit dans la résolution qui nous est proposée.

En l'occurrence, je pense que cette résolution n'est pas infondée, mais mal adressée. Ne faisons pas de reproches aux TPG, car je peux vous assurer qu'ils n'y sont pour rien. De plus, je ne pense pas que cette résolution soit très utile, parce que aussi bien les TPG que le Grand Conseil ont déjà largement entendu les récriminations des usagers des TPG et des habitants des Pâquis. Ce souci est donc partagé, d'autant que la situation n'est pas tenable à long terme puisque la desserte actuellement mise en place va coûter près de 2 millions de francs supplémentaires par année.

Je vois un seul avantage à cette situation, Mesdames et Messieurs, c'est qu'elle pourrait susciter une réflexion sur un autre type de desserte, qui éviterait les zigzags actuels par la rue de Monthoux, la rue de Berne, la rue des Pâquis, qui se prêtent mal à l'accès, notamment lorsqu'on descend de la gare. On pourrait peut-être définir un tracé qui soit nettement plus satisfaisant et qui permette, sur la place Cornavin, des conditions d'échanges beaucoup plus agréables entre les lignes qui aboutissent à Cornavin et la desserte des Pâquis. On pourrait sans doute trouver une solution plus conviviale que la situation actuelle, qui doit être considérée comme provisoire.



En conclusion, le groupe radical ne songe pas à s'opposer à cette résolution qui, en soi, est fondée, mais il la trouve cependant inutile et mal adressée. C'est pourquoi nous nous proposons plutôt, en l'état actuel des choses, de nous abstenir, tout en comprenant les raisons de cette résolution. Il faudrait peut-être l'envoyer au bon endroit, c'est-à-dire à M. Cramer et à l'OTC.

**M. Didier Bonny** (DC). Je remercie M. Ducret pour toutes ses explications. Néanmoins, la conclusion de son intervention m'étonne un peu. Pourquoi le groupe radical ne propose-t-il pas d'amender cette résolution, puisque, apparemment, tout cela ne dépend pas des TPG mais de l'OTC? Je trouve dommage que ce groupe n'aille pas jusqu'au bout de son raisonnement, mais j'en prends acte.

On pourrait d'ailleurs aussi se demander s'il ne faut pas renvoyer cette résolution dans une commission. Puisque les choses ne vont de toute manière pas se faire du jour au lendemain, ne vaut-il pas la peine de faire vraiment le tour de la question en commission et de se satisfaire pour l'instant de cette solution provisoire, qui ne fait pas l'unanimité, mais qui est quand même préférable à ce qui se passait au début de l'année? Je pose cette question aux auteurs de la résolution.

Quoi qu'il en soit, sur le fond, le groupe démocrate-chrétien est tout à fait d'accord avec le projet de résolution, qui vise à améliorer la desserte des Pâquis. Il n'y a pas de raison que ce quartier – d'ailleurs très peuplé – paie les conséquences de l'installation du tram 13 et du changement d'avis de l'OTC. Ce n'est pas normal et il faut améliorer la situation.

En revanche, nous ne sommes pas d'accord avec la fin de la deuxième invite qui parle de participation financière. Nous pensons que ce n'est pas à la Ville de Genève de payer les pots cassés. Le plan prévoyait d'aller jusqu'au Jardin botanique en passant par les Pâquis, il a été modifié à la dernière minute: pourquoi la Ville de Genève devrait-elle mettre la main au porte-monnaie? Je crois que la Ville de Genève a déjà été suffisamment généreuse pour le tram 13. Je dépose donc, Monsieur le président, l'amendement suivant à la deuxième invite:

#### *Projet d'amendement*

Supprimer la fin de la deuxième invite: «...si besoin est à l'aide d'une participation financière.»

Je me réserve, le cas échéant, le droit d'intervenir une deuxième fois, en fonction de l'évolution du débat et si une éventuelle proposition de renvoi en commission, qui permettrait d'aller jusqu'au fond du sujet, est faite. Il est évidemment exclu pour notre groupe que les TPG traversent la place Châteaubriand. Nous

nous sommes assez battus pour la crèche et pour que cette place soit entièrement piétonne et dévolue aux habitants. Je vous rappelle qu'il y a là également l'école où j'ai été enseignant durant huit ans. Je me suis battu des années dans ce Conseil municipal, à l'époque où M. Rossetti était conseiller administratif, pour que l'endroit qui est maintenant le préau soit interdit aux scooters, aux motos, etc. On ne va donc pas maintenant y faire passer des bus, c'est un non-sens absolu!

Reprenons donc le plan original tel qu'il était et discutons avec tous les partenaires pour sortir de cette situation, qui est franchement ubuesque. Cela ne paraît pas compliqué de revenir au plan de départ, qui était un bon plan. Pourquoi l'a-t-on changé? Franchement, je dois dire que cela m'échappe! J'ai vu que M. Ferrazino s'était inscrit et peut-être que la lumière viendra de son intervention, mais, pour le moment, cela paraît totalement incompréhensible, surtout pour les habitants qui utilisent tous les jours les transports publics. Voilà, Monsieur le président, je dépose mon projet d'amendement sur votre bureau.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Je pense que la résolution qui vous est proposée ce soir est un bel exemple de l'utilité de la politique municipale lorsqu'il s'agit de répondre rapidement à une demande des habitants visiblement fondée. Personne ne pourra nier l'importance de cette résolution. M. Ducret nous a fait remarquer qu'il y avait une erreur dans la résolution et que ce n'était pas auprès de la direction des TPG mais plutôt auprès de l'OTC qu'il fallait se plaindre. J'ai participé à l'élaboration du texte et cela ne me pose aucun problème qu'il dépose un amendement dans ce sens.

Le problème aux Pâquis est que, de tout temps, la desserte en transports publics, bien que plus régulière qu'actuellement, avait un inconvénient: les bus de la ligne N° 1 qui desservent ce quartier sont des bus de petit gabarit et très souvent totalement pleins lorsqu'ils traversent le quartier. Il faut bien voir que les Pâquis, à l'instar d'autres quartiers comme les Eaux-Vives ou la Jonction, est un quartier très peuplé, qui subit énormément de trafic de transit et où beaucoup de voitures stationnent. Il est donc réellement important et urgent d'avoir une politique des transports publics qui soit efficace et qui permette aux personnes qui habitent le quartier, qui le visitent ou qui se rendent dans les commerces, d'utiliser d'autres moyens de déplacement que l'automobile. Il aurait notamment fallu, depuis longtemps, prévoir des bus plus grands, qui passent avec régularité. A cet égard, l'ancienne cadence, nous l'avons appris récemment par les TPG, a été réintroduite, à savoir un bus toutes les sept minutes.

Sur le fond et indépendamment du fait que ce soit à l'OTC que l'on doive se plaindre et non aux TPG, je pense qu'il est urgent de réagir parce que ce quartier est abondamment peuplé. M. Brogginini l'a dit: la pétition a été signée par

1600 personnes. Il est vrai que c'est un quartier qui fait beaucoup parler, que c'est un quartier en devenir. La place de la Navigation ne sera pas prête avant 2005 et on attend encore que les travaux se fassent à la place Châteaubriand. C'est donc un quartier où beaucoup de travaux restent encore à faire, notamment sur la rue des Pâquis.

Il est important que le Conseil municipal vote cette résolution en tant que prise de position politique et c'est pourquoi nous n'avons pas envie d'envoyer cette prise de position pour étude en commission, car nous ne voulons rien y changer sur le fond. Par cette résolution, nous voulons aussi dire à M. Ferrazino, notre magistrat qui siège au conseil d'administration des TPG, que, pour nous, Ville de Genève, il est important que ce quartier soit bien irrigué par les transports publics, parce que, si on ne le fait pas, on laisse beaucoup plus d'espace aux voitures, qui ont déjà une place prépondérante aux Pâquis et qui occasionnent pas mal de nuisances: bruit, odeurs et difficulté à circuler.

**M. Christian Ferrazino, maire.** Je dirai à M<sup>me</sup> Salerno qu'un certain nombre de représentants au conseil d'administration des TPG n'ont pas attendu ce débat pour attirer l'attention de la direction sur ce problème. Je dois reconnaître que ce qu'a dit M. Ducret, comme membre, lui aussi, du conseil d'administration des TPG, est l'exactitude même. Dans ce dossier, nous avons rencontré un certain nombre d'obstacles assez incompréhensibles, il faut le dire, de la part du Canton, à tel point, Mesdames et Messieurs, que j'ai dû aller jusqu'au Tribunal fédéral, au nom et pour le compte de la Ville, avec l'accord de mes collègues. Nous recourons également au Tribunal administratif contre une décision du Conseil d'Etat concernant la place Châteaubriand. Suite à la délibération prise par votre Conseil municipal dans le cadre du rapport PR-239 A, une enquête publique a été lancée et nous nous sommes aperçus que le Conseil d'Etat avait ratifié votre délibération en ajoutant un élément sur lequel vous ne vous étiez pas prononcés, à savoir une servitude d'usage pour les transports publics à travers la place Châteaubriand. Cela est absolument incongru pour les raisons que M. Bonny a rappelées tout à l'heure: si les habitants du quartier des Pâquis se sont battus depuis des années pour demander l'aménagement de cette place en faveur d'une crèche et de jeux d'enfants, ce n'est pas pour qu'elle soit traversée par un bus toutes les six minutes!

Devant ce fait accompli, nous avons donc saisi les instances juridiques compétentes. Alors que nous avons d'autres dossiers à traiter, d'autres dossiers où mettre notre énergie, nous avons dû, pour préserver les droits de la Ville de Genève, saisir les instances compétentes et relayer la demande des habitants des Pâquis, en disant qu'il était hors de question que les bus traversent la place de Châteaubriand, qu'il fallait trouver une solution pour répondre à l'attente légi-

time des habitants du quartier. Il est vrai que le tram 13, depuis le 13 décembre 2003, permet – M. Ducret l’a rappelé de manière pertinente tout à l’heure – de mieux desservir le haut des Pâquis. Reste le problème du bas du quartier. En l’occurrence, nous avons demandé aux TPG de revenir à la situation ante, en tout cas à titre provisoire, et de trouver une solution.

Le problème est que, dans la nouvelle répartition des dessertes des TPG, la ligne 4 s’arrête à Cornavin et ne va plus jusqu’au Jardin botanique. Le tram 13, lui, remonte sur l’avenue de France et ne continue pas jusqu’au Jardin botanique. D’où la solution qui a été trouvée par les TPG de faire passer la ligne 1 de l’autre côté du quartier des Pâquis pour aller jusqu’au Jardin botanique. Manifestement, cette solution n’est pas du tout opportune et il convient de revenir à une solution mieux adaptée à la demande. Comme vous l’avez dit, depuis hier, 19 janvier, les TPG ont pris deux mesures importantes qui modifient de manière très sensible la situation. D’une part, la navette a été doublée et, d’autre part, l’arrêt qui se trouvait à la hauteur du tram 13 à Cornavin a été déplacé devant l’Hôtel Warwick. De cette manière, le bus n’a pas besoin de faire le tour de la place et gagne quelques minutes. C’est un mieux notable par rapport à la situation précédente, mais, à mon avis, cela ne répond pas totalement à la demande des habitants.

Il est légitime que votre Conseil exprime son souci de faire en sorte que les transports publics répondent à l’attente légitime de nos concitoyens et qu’il exprime cela par cette résolution. Vous vous faites ainsi l’écho de bon nombre de récriminations des habitants des Pâquis, mais je suis aussi d’avis – et vous étiez plusieurs à le relever – que ce n’est pas à la commune de prendre en charge les frais supplémentaires des mesures qui s’imposent. Dans le cadre du contrat de prestations conclu entre l’Etat et les TPG, il est expressément prévu, avec, certes, une certaine latitude, que les TPG doivent répondre à ce que l’on appelle «l’offre de base». Si la desserte d’un quartier dense comme celui des Pâquis n’est pas comprise dans l’offre de base, je me demande ce que cette offre de base peut bien comprendre!

Je rappelle ici que les communes seront déjà fortement sollicitées pour des compléments à l’offre de base. Ainsi, vous avez demandé, à juste titre, que les lignes essentielles du centre soient prolongées le soir – en tout cas le vendredi et le samedi – jusqu’à 1 h 30 ou 2 h du matin. Nous avons relayé cette demande auprès des TPG et cette prolongation va entrer en vigueur, comme vous le savez, mais elle représente un certain coût qui sera à la charge des communes concernées. Nous serons donc déjà suffisamment sollicités pour ne pas avoir à assumer des suppléments de coûts concernant des lignes qui font pleinement partie de l’offre de base.

Voilà ce que je souhaitais dire en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d’administration des TPG. Il y a eu maldonne et il y a maintenant urgence à rectifier le tir. Les TPG ont déjà pris un certain nombre de dispositions dans ce

sens; manifestement, la solution idéale consisterait à revenir à la situation que nous connaissions précédemment, ce qui permettrait de répondre aux différentes attentes.

**M. Roberto Broggin** (Ve). J'ai été attentif aux propos de M. Ducret, qui est l'un des deux représentants au conseil d'administration des TPG dans cette salle. Vous avez effectivement raison, Monsieur Ducret, ce n'est pas aux TPG qu'il faut adresser cette protestation mais bien à l'OTC. J'ai consulté les autres personnes qui ont signé cette résolution et j'ai préparé un amendement dans ce sens:

*Projet d'amendement*

«– proteste énergiquement auprès de l'OTC contre l'absence de toute concertation avec les usagers des TPG sur le changement opéré depuis l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de la ligne de bus N° 1;»

J'aimerais revenir sur l'aspect financier et sur l'amendement déposé par le groupe démocrate-chrétien. Cette petite phrase – «si besoin est à l'aide d'une participation financière» – ne veut pas dire que la Ville va automatiquement participer financièrement au rétablissement d'une ligne qui existait déjà et qui doit répondre à la configuration du quartier des Pâquis. Cette phrase signifie simplement que la Ville de Genève, consciente que les TPG ont aussi d'autres développements à faire dans le cadre d'Unireso, ne pense pas de façon égoïste et pense également aux communes voisines et à la région. Nous savons qu'il faut parfois aider financièrement et c'est dans cette hypothèse que nous avons rajouté «si besoin est». Nous savons que M. Ferrazino, notre maire, comme membre du conseil d'administration des TPG et soucieux de notre collectivité municipale, saura négocier cela au mieux. Par cette phrase, nous voulons qu'il ait une réserve, dans la négociation, pour assurer une bonne desserte du quartier des Pâquis.

Il faudra, bien entendu, rappeler aux TPG que la Ville de Genève participe à hauteur de montants très élevés au développement des lignes de tram. Nous payons tous ces nouveaux équipements, nous, contribuables de la ville de Genève, nous, collectivité municipale. Les derniers crédits que nous avons votés dans ce Conseil montrent que notre participation est plus qu'importante.

En l'état, nous maintenons donc cette mention d'une éventuelle participation financière. De plus, je précise que nous ne pouvons pas renvoyer une résolution en commission. L'article 52 de notre règlement est assez clair et dit: «La résolution est une déclaration du Conseil municipal.» Déclarons donc simplement à l'OTC qu'il a mal fait son travail!

**M. Georges Queloz (L).** Tout à l'heure, nous avons voté l'urgence de cette résolution, parce que le problème est important et qu'il n'est pas résolu, même si des dispositions ont été prises depuis hier. Nous soutiendrons donc la résolution pour les mêmes raisons. Il s'agit aujourd'hui de chercher les coupables, les responsables de cette cacade. Lorsqu'on nous a proposé l'aménagement de la rue de Lausanne, il était tout à fait clair que la ligne 1 ne subirait aucune modification et que le Jardin botanique serait toujours desservi par la ligne 4. Il y a eu un changement après coup et je remercie M. Ferrazino d'en avoir donné l'explication tout à l'heure. Je peux comprendre les causes du désaccord avec M. Cramer et je suis satisfait d'avoir eu une réponse.

Cela dit, la situation est provisoire, le problème n'est de loin pas réglé et la population a besoin de savoir combien de temps durera le provisoire. On sait que les travaux à la rue des Pâquis sont entamés et qu'entre-temps nous avons voté l'aménagement de la place de la Navigation. On sait aussi que des groupes de pression souhaitent ne plus voir la ligne 1 – ou la navette, comme on l'appelle aujourd'hui – traverser cette place, qui sera recouverte de dalles et non plus de bitume, comme c'est le cas actuellement.

L'arrêt qui a été déplacé à la hauteur de l'Hôtel Warwick n'est pas pratique pour ceux qui doivent prendre une correspondance, car ils doivent aller jusque derrière la basilique Notre-Dame, éventuellement avec des bagages, une poussette, sous la pluie... D'autre part, le temps d'attente est insupportable; doubler les bus à certaines heures de la journée n'est pas suffisant. Le soir, à partir de 19 h, ils ne passent que toutes les dix-sept minutes. Ce n'est pas acceptable pour les habitants du quartier des Pâquis, mais aussi pour ceux qui y travaillent.

Je précise encore que le groupe libéral soutiendra l'amendement présenté par M. Bonny, car il n'est pas question que la Ville entre en matière concernant une participation aux surcoûts que l'exploitation de la navette engendre. Je relève enfin que M. Ducret a raison lorsqu'il dit que la situation n'est pas imputable aux TPG et qu'il y a un désaccord complet entre la Ville et l'Etat.

**M. Michel Ducret (R).** Mesdames et Messieurs, j'ai déposé sur le bureau un amendement qui englobe *de facto* celui de M. Bonny et qui va dans le sens que j'ai exposé tout à l'heure, à savoir d'envoyer cette résolution dans la bonne direction. Là, j'aimerais faire une remarque sur ce qu'a dit M. Broggini par rapport à l'amendement qu'il vient de déposer à sa propre résolution. Une autorité politique ne peut s'adresser qu'à une autre autorité politique et, ici, il s'agit du Conseil d'Etat, respectivement du magistrat concerné. Depuis quand, Mesdames et Messieurs, adresse-t-on une résolution à un service de notre administration? Il s'agit donc bien d'envoyer cette résolution au Conseil d'Etat, plus spécialement à M. Cramer, chef du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

Concernant votre remarque sur une éventuelle participation financière, Monsieur Brogginì – que, par ailleurs, je balaie avec mon amendement puisque je n’y fais plus allusion – vous savez, comme tous les contribuables, que l’Etat a toujours besoin d’argent. Or, si vous proposez de l’argent à quelqu’un qui en a besoin, il ne va jamais vous dire non! Je ne pense donc pas que ce soit une très bonne attitude.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de remplacer les invites de la résolution par le texte suivant:

*Projet d’amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir énergiquement auprès du chef du Département de l’intérieur, de l’agriculture et de l’environnement pour que la desserte des Pâquis soit rétablie et prolongée jusqu’au Jardin botanique.»

Sans autres fioritures, cela suffit largement pour marquer nos intentions, à savoir rétablissement et prolongement!

**M. Didier Bonny** (DC). Notre groupe pourrait se rallier à la proposition d’amendement de M. Ducret, mais il faudrait quand même ajouter, par rapport au problème de la place Châteaubriand, qu’il est exclu que cette desserte se fasse en traversant cette place. Nous y tenons absolument et il faut le réaffirmer, ne serait-ce que par rapport aux démarches juridiques que le Conseil administratif a entreprises dans ce sens. Si M. Ducret complète son amendement dans ce sens, je retirerai le mien et notre groupe soutiendra cette solution, qui paraît être la meilleure après le débat que nous avons eu.

J’espère que tout le monde pourra s’y rallier, y compris en ce qui concerne la notion de participation financière. M. le maire l’a dit lui-même – peut-être que M. Brogginì et les autres auteurs de la résolution ne l’ont pas entendu: les TPG sont un service public et, s’il n’est pas normal de desservir les Pâquis, qu’on me dise alors quel quartier il est normal de desservir! Nous ne devons pas prendre les devants en disant que nous serions d’accord d’investir un peu d’argent, ce n’est pas dans ce sens-là qu’il faut aller. Nous devons réaffirmer que les Pâquis sont un quartier important de la ville de Genève et qu’il doit être desservi correctement au nom du service public.

J’espère donc que nous trouverons une solution ici, tous ensemble, et que nous voterons à l’unanimité cette résolution, qui renforcera le Conseil municipal et les habitants des Pâquis dans leur combat pour rétablir une desserte qui n’aurait jamais dû disparaître.

**Le président.** Monsieur Bonny, M. Ducret a ajouté à sa proposition d'amendement les mots: «...sans passer par la place Châteaubriand.» Dans ce cas, retirez-vous votre amendement?

*M. Didier Bonny.* Oui, Monsieur le président!

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). La proposition que je vais faire n'est peut-être pas réglementaire, mais je la fais quand même. Il y a au moins cinq amendements différents et, en tant que résolutionnaire, je n'en ai aucun sous les yeux! Ne serait-il pas possible de suspendre provisoirement le traitement de ce point, afin que nous prenions connaissance des amendements et que nous modifiions la résolution en conséquence?

**Le président.** Je vous rassure, il n'y a que deux amendements...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Non, il y en a plus. M. Broggin en a encore un qu'il n'a pas déposé sur le bureau...

**Le président.** Pour l'instant, je n'en ai que deux, Madame...

*M<sup>me</sup> Sandrine Salerno.* Est-il possible de suspendre momentanément le débat?

**Le président.** D'accord, mais cinq minutes seulement!

*(La séance est suspendue de 21 h 16 à 21 h 20.)*

**Le président.** Chers collègues, nous reprenons nos travaux. Je vous prie de regagner vos sièges. Il semble qu'un consensus ait été trouvé sur un seul amendement que je vous lis. Les invites sont remplacées par le texte suivant:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour que la desserte des Pâquis soit rétablie et prolongée jusqu'au Jardin botanique sans passer par la place Châteaubriand.»

**Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (1 abstention).**



Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée sans opposition (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour que la desserte des Pâquis soit rétablie et prolongée jusqu'au Jardin botanique sans passer par la place Châteaubriand.

## **6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet, contre le bruit» (P-82 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.**

La pétition citée en titre a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal, le 9 avril 2003.

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, trois séances lui ont été consacrées, les 25 août, 15 et 22 septembre 2003. Merci à M<sup>me</sup> Ursi Frey, notre dévouée secrétaire.

### **Texte de la pétition**

(Voir en annexe.)

### **Préambule**

Ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal est saisi d'un tel objet. Le bruit est un des grands fléaux de notre environnement et il faut bien admettre que certains quartiers sont plus particulièrement exposés. Le quartier de la Jonction est un de ceux-ci.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Commission, 6034.

C'est ainsi que les habitants de la rue des Deux-Ponts, du carrefour de la Jonction et de la croisée quai Ernest-Ansermet/pont de Saint-Georges souffrent d'un maximum de nuisances sonores. Est-ce normal?

L'exposé des motifs de la pétition qui nous occupe nous apprend que l'immeuble 40-42 du quai Ernest-Ansermet est exposé au bruit à la limite des valeurs d'alarme.

Le «double vitrage de première génération sans jointure a perdu toute efficacité avec le temps».

Il n'est pas vain d'indiquer que l'immeuble en question est propriété de la Ville de Genève et qu'il est donc géré par la Gérance immobilière municipale (GIM).

#### **Séance du lundi 25 août 2003**

*Audition de M<sup>mes</sup> Antoinette Andina, Andrée Moser et de M. Mathias Buschbeck*

M. Buschbeck rappelle que l'immeuble cité en titre se trouve à la Jonction et que sa gestion est entre les mains de la GIM.

Les locataires demandent une protection contre le bruit. Les vitrages ne sont plus étanches et laissent passer le froid et le bruit. Ce qui leur paraît injuste, c'est que les immeubles voisins ont été équipés de doubles vitrages efficaces. Précisons qu'ils sont aussi gérés par la GIM.

Un commissaire demande si les pétitionnaires connaissent les projets de limitation de trafic dans ce quartier.

M. Buschbeck avoue ne pas les connaître en détail.

Le même commissaire explique les interventions prévues à cet effet et demande si l'accent ne pourrait pas être mis sur cet élément plutôt que sur une modification du vitrage.

M<sup>me</sup> Andina reste sceptique et ne pense pas que les mesures proposées apporteront une vraie solution au bruit.

M. Buschbeck continue de penser qu'il faut intervenir «à la source», c'est-à-dire sur les vitrages. De plus, les mesures prévues pour la circulation ne concernent pas vraiment l'endroit qui pose problème.

Toujours le même commissaire s'interroge sur l'arsenal juridique qui permettrait de faire en sorte que les normes soient respectées par les autorités cantonales.

Une commissaire souhaite savoir si tous les appartements sont exposés au même bruit.

Les pétitionnaires avouent que seul leur immeuble, même en retrait, est exposé à ces nuisances du fait de son mauvais équipement.

La présidente, ayant compris que les 40 et 42 du quai Ernest-Ansermet étaient propriété de la Ville de Genève, demande s'il a été pris contact avec la GIM.

Les pétitionnaires répondent par la négative.

La présidente demande alors si des locataires déménagent à cause du bruit.

Les pétitionnaires confirment que les déménagements sont nombreux, mais ils n'en connaissent pas les motifs.

Un commissaire a cru comprendre que 2 ou 3 autres immeubles du périmètre, appartenant également à la Ville de Genève, avaient subi des travaux d'isolation; il aimerait une confirmation.

M. Buschbeck répond par l'affirmative.

Une commissaire suppose que, dans ces conditions, les loyers ont dû être augmentés.

Les pétitionnaires répondent que non.

Un commissaire demande si les pétitionnaires connaissent l'existence de l'Association des locataires de la GIM et s'ils l'ont rencontrée.

M. Buschbeck répond que oui et dit l'avoir rencontrée. Il lui a été répondu que cette association ne s'occupait pas du problème évoqué. Il précise aussi que les locataires ne sont pas informés des travaux entrepris dans l'immeuble.

Un commissaire pose une dernière question aux pétitionnaires: existe-t-il une étude concernant le bruit excessif?

M. Buschbeck ne le pense pas, mais il ajoute que tout un chacun sait que les décibels sont supérieurs au seuil de tolérance concernant le plan légal et que les propriétaires sont tenus d'intervenir.

### **Séance du lundi 15 septembre 2003**

*Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale*

M. Mario Cavaleri, après avoir pris note du texte de la pétition, confirme que, à sa connaissance, les locataires ne sont pas intervenus auprès de son service au sujet des problèmes liés à leurs revendications. Il est en mesure d'affirmer que l'assainissement du bâtiment fait partie du programme financier quadriennal. Il rappelle, à toutes fins utiles, que les crédits sont votés dans le cadre des budgets annuels.

Il tient à préciser que la problématique citée concerne plusieurs services de la Ville; la GIM, quant à elle, ne mentionne pas, dans son programme futur, le changement de toute la menuiserie externe, le Service de l'énergie ayant estimé que l'immeuble profitait de «l'énergie passive».

Un commissaire demande à M. Cavaleri si les invites des pétitionnaires sont réalisables.

M. Cavaleri signale qu'il n'est pas spécialiste en la matière. Certaines mesures ont été prises et une limitation du trafic est à l'étude.

Si l'on veut savoir si une limitation du trafic réglerait ce genre de problème, la question devrait être posée à M. Macherel, ainsi qu'au Service de l'aménagement urbain, responsable des dessertes des quartiers.

Le même commissaire retient des propos de M. Cavaleri qu'en l'état la GIM n'envisage pas de procéder à des travaux contre les nuisances phoniques.

M. Cavaleri répond qu'il existe des bâtiments dont la situation est encore plus critique.

A son avis, pratiquement tous les bâtiments en ville ne correspondent plus aux normes fédérales.

Toujours le même commissaire insiste sur la demande de la commission:

- connaître le tournus des travaux;
- savoir si les immeubles habités par les pétitionnaires figurent dans le plan;
- savoir à quel moment les travaux sont (ou seront) planifiés.

M. Cavaleri ne peut que répondre:

- que les prévisions sont du ressort du Service de la voirie et du Service de l'aménagement urbain;
- que la planification se fait à la Direction des finances.

Un commissaire demande alors si la rénovation souhaitée par les pétitionnaires fait l'objet d'une planification.

M. Cavaleri répond par l'affirmative. Cette planification est disponible au Service des constructions. Un recensement est en cours de réalisation, mais les documents existants sont peu précis.

Le service applique la méthode «Stratus»; elle est peu précise et aucune donnée technique concernant l'isolation n'y figure.

La commission aimerait savoir si les travaux effectués dans les immeubles voisins étaient basés sur la méthode «Stratus».

M. Cavaleri précise que ces immeubles étaient dans un bien plus mauvais état que ceux cités dans la pétition; il a même fallu intervenir sur l'enveloppe et la menuiserie.

Alors quelle réponse donner aux pétitionnaires?

M. Cavaleri ne peut qu'insister sur deux problématiques:

- de nombreux immeubles n'étant plus en conformité, si l'on veut accélérer le mouvement de rénovation, il faudra plus de moyens pour intervenir;
- ce genre de travaux induit un effet négatif, c'est-à-dire l'augmentation des problèmes intérieurs, ces immeubles étant mal isolés.

Précisément, dans les immeubles voisins, depuis les travaux, ces problèmes sont plus nombreux depuis que les nuisances extérieures sont moins perceptibles.

#### **Séance du lundi 22 septembre 2003**

##### *Discussion et vote*

La commission fait un premier constat: nous nous trouvons en pleine illégalité, puisque les immeubles ne répondent pas aux mesures d'hygiène en vigueur.

Remplacer les vitrages obsolètes par d'autres plus adaptés ne résoudra pas le problème, du moins dans sa totalité.

La Ville de Genève doit se mobiliser et intervenir au niveau de la circulation.

Il est regrettable que les pétitionnaires ne se soient pas adressés, en tout premier lieu, à la GIM.

Deux fractions se dessinent au sein de la commission:

- celle qui estime que l'on doit classer la pétition;
- celle qui s'oppose au classement.

Les commissaires qui sont en faveur du classement de cette pétition estiment que, le parc immobilier étant important, il existe des priorités. D'après les explications du chef de la GIM, certains bâtiments se trouvent en plus mauvais état que ceux dont il est question dans la pétition.

L'ordonnance fédérale n'étant pas respectée, il ne semble pas particulièrement nécessaire de se prononcer sur ce cas précis. Nous devons tenir compte de la situation dans son ensemble. Attendons d'aborder le problème de l'ordonnance fédérale.

D'autres commissaires s'inscrivent en faux contre les arguments en faveur du classement de la pétition P-82.

Le problème ne date pas d'hier, Genève est en retard. Il en va de notre responsabilité que de protéger la santé des personnes qui font appel au Conseil municipal. Nous avons le devoir d'intervenir à la source de ces nuisances.

Il est alors suggéré de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, avec un certain nombre de recommandations afin, de démontrer à quel point l'entretien des immeubles est important: il ne faut pas se limiter à une politique d'achat.

Le problème semble récurrent, il convient de l'aborder au Conseil municipal.

La présidente soumet au vote le classement de la pétition P-82. Le classement est refusé par 7 non (1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 oui (2 L, 2 UDC, 1 DC, 1 R).

La commission formule trois recommandations à l'intention du Conseil administratif:

- procéder à des modérations de trafic, à l'aménagement d'un revêtement anti-bruit, envisager le remplacement des vitres actuelles par des vitres acoustiques;
- fournir la planification des rénovations des huisseries des immeubles de la Ville de Genève;
- fournir une information sur l'état d'avancement du projet de modulation du trafic à la rue des Deux-Ponts.

La présidente fait voter les recommandations; elles sont acceptées par 7 oui (1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) contre 6 non (1 DC, 2 L, 2 UDC, 1 R).

La commission des pétitions vous recommande, Mesdames et Messieurs, de soutenir ces recommandations ainsi que le renvoi de la pétition P-82 au Conseil administratif.

*Annexe mentionnée*

## PETITION

« Assainissement du 40-42 quai Ernest-Ansermet contre le bruit »

### Exposé des motifs

Vu la situation de l'immeuble 40-42 quai Ernest-Ansermet (donnant sur l'axe pont St-Georges - rue des Deux-Ponts) et la très forte exposition au bruit qui en résulte,

Vu le cadastre du bruit du DAEL, qui indique une valeur d'exposition mesurée (L<sub>x</sub>) supérieure à 65 Dd, soit à la limite des valeurs d'alarme,

Vu l'isolation actuelle, composée d'un double vitrage de première génération sans jointure qui a perdu toute efficacité avec le temps,

Vu les travaux d'isolation qui ont été effectués dans les immeubles environnants, également propriété de la ville,

Vu l'ordonnance fédérale de protection contre le bruit (OPB) qui fait obligation à la Ville de Genève de lutter contre ces nuisances et d'assainir son parc immobilier dans les plus brefs délais,

Les soussignés, habitant le 40-42 quai Ernest-Ansermet, demandent :

- le remplacement de vitres actuelles par un double vitrage leur assurant des conditions de vie acceptables.

« Comité d'habitants du 40-42 Ernest-Ansermet »  
p.a. Mathias Buschbeck 42, quai Ernest-Ansermet 1205 Genève

| Nom | Adresse | Etage |
|-----|---------|-------|
|-----|---------|-------|

*(La présidence est momentanément assurée par M. Gérard Deshusses, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, présidente de la commission des pétitions** (R). Je voudrais remercier M<sup>me</sup> Bobillier pour avoir rendu son rapport dans les plus brefs délais, alors que de nombreux rapports de cette commission dorment dans les tiroirs des conseillers municipaux actuels ou anciens. Je regrette que ce genre de pétition nous arrive directement, alors que c'est la Gérance immobilière municipale (GIM) qui est l'interlocutrice des locataires de la Ville de Genève. Ce n'est que s'ils constatent que leurs démarches demeurent sans suite que les locataires de la Ville de Genève sont censés interpeller le Conseil municipal.

*Premier débat*

**M. Patrice Reynaud** (L). Dans ce cas-là encore, un peu comme cet après-midi au sujet de la proposition PR-319, nous entrons dans les détails et nous oublions l'essentiel. Il s'agit ici, en effet, d'un problème de bruit très localisé, puisqu'il s'agit de l'immeuble d'angle au 40-42, quai Ernest-Ansermet, dans le quartier de la Jonction. Vous l'avez sans doute lu dans le rapport, c'est un immeuble appartenant à la Ville de Genève et, curieusement – M<sup>me</sup> la présidente de la commission des pétitions vient de le relever – les pétitionnaires n'ont pas jugé opportun de s'adresser à la GIM, laquelle aurait pu leur répondre au moins deux choses.

La première, c'est qu'un plan d'assainissement est d'ores et déjà prévu dans le cadre de la GIM et que l'immeuble en question en fait partie. Deuxièmement, la GIM aurait pu leur répondre que des mesures d'aménagement en matière de circulation routière, telle une simple modification du parcours automobile, permettent de réduire substantiellement les nuisances sonores, comme l'indiquait tout à l'heure très justement M. Ferrazino.

Allons plus loin: il s'agit ici encore de l'OPBruit, cette fameuse norme dont on a parlé tout à l'heure et dont on va être amené à parler pendant de nombreux mois, pour ne pas dire de nombreuses années, tant il est vrai que ce problème, au même titre que celui de la récupération des eaux usées, va intéresser notre Conseil pendant longtemps. Là encore, c'est un problème de détail: je ne mets évidemment pas en cause les aspirations légitimes des habitants concernés, mais à l'évidence ils ne sont pas les seuls.

Aujourd'hui, essayer de traiter point par point, immeuble par immeuble – c'est l'objet de cette pétition – n'est à l'évidence pas la solution pour résoudre efficacement, durablement et obligatoirement – puisqu'il s'agit d'une ordonnance fédérale – les problèmes de pollution sonore.



En ce qui nous concerne, bien qu'intéressés par le problème spécifique du quai Ernest-Ansermet, nous pensons qu'il serait totalement déraisonnable d'entrer en matière sur cette pétition, sauf à laisser libre cours à un nombre incalculable de pétitions du même genre, qui auraient tout simplement pour effet de cacher la réalité de notre véritable débat, c'est-à-dire celui du respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Enfin, je finirai par une boutade qui, en fait, n'en est pas une: l'un des experts que nous avons pu auditionner en commission de l'aménagement et de l'environnement nous a indiqué que les mesures sonores en matière de normes OPBruit étaient prises fenêtres ouvertes. L'objet de la pétition étant précisément l'installation de doubles vitrages, vous comprendrez aisément la boutade, qui est malheureusement le reflet de la réalité! Résoudre aujourd'hui les problèmes d'assainissement sonore par des doubles ou triples vitrages ne reviendra pas à respecter l'ordonnance sur la protection contre le bruit, puisque celle-ci prescrit que les mesures sont faites fenêtres ouvertes.

**M<sup>me</sup> Nicole Bobillier, rapporteure** (S). Comme le rappelait M. Reynaud, voilà un sujet directement en relation avec la proposition PR-319. A cet égard, beaucoup de détails ont été donnés par nos collègues MM. Deshusses et Brogginì à notre séance de 17 h, je n'y reviendrai donc pas.

Cette modeste pétition est un exemple concret des nuisances sonores rencontrées par les habitants de notre ville qui pourront peut-être être supprimées. Si on peut effectivement regretter, comme cela a été signalé deux fois, que les pétitionnaires n'aient pas pris contact avec la GIM, on peut se consoler en constatant que la commission des pétitions, qui a reçu M. Cavaleri, n'a pas été très éclairée sur le problème. Le seul fait précis et celui que nous avons le mieux compris, c'est que la GIM ne mentionne pas de futurs changements de menuiseries externes dans son programme, sous prétexte – et là j'ai été très impressionnée, bien que je n'aie pas très bien compris, je ne suis pas physicienne! – que cet immeuble «profitait de l'énergie passive»! N'attendez pas que je vous explique cela, je n'ai pas compris! D'autre part, le fait qu'il existe des bâtiments dont la situation est encore plus catastrophique ne va guère consoler les habitants des 40-42, quai Ernest-Ansermet et n'apportera pas de réponse à leur problème.

Nous avons eu l'impression que la réponse du chef de la GIM était évasive et que tout ce qui arrivait n'était pas de son ressort, et de citer les services de la voirie, de l'aménagement urbain, la Direction des finances, etc. Tout cela m'a paru un peu léger et m'a donné l'impression qu'on n'écoutait pas ces gens, qui devront attendre sagement... Je ne vais pas reprendre les propos de notre collègue Gérard Deshusses lors de son intervention sur la proposition PR-319, mais je cite

M. Cavaleri: «De nombreux immeubles n'étant plus en conformité, si l'on veut accélérer le mouvement de rénovation, il faudra plus de moyens pour intervenir.»

M. Deshusses nous a très bien expliqué cela tout à l'heure.

Pour toutes ces raisons, la commission des pétitions a décidé, à la majorité, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, avec les recommandations que vous avez pu lire dans le rapport. Je voudrais juste revenir sur une petite chose qui m'a quand même un peu choquée: on apprend, dans ce rapport, que les travaux que les locataires demandent induisent un effet négatif, c'est-à-dire que, si on n'a plus de problèmes de bruit à l'extérieur, on en retrouve à l'intérieur! Je trouve quand même cet argument un peu léger!

Je vous demande d'accepter les recommandations de la commission et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, comme le Parti socialiste le souhaite.

**M. Lionel Ricou (DC).** Le groupe démocrate-chrétien soutiendra le classement de cette pétition pour deux raisons, qui ont d'ailleurs déjà été évoquées. La première est que les habitants de ces immeubles se sont directement adressés, par le biais d'une pétition, à l'autorité politique alors qu'il existe des administrations intermédiaires. Il ne faut pas ouvrir la boîte de Pandore mais inciter les gens à s'adresser directement à la GIM plutôt qu'à l'autorité politique.

La deuxième raison tient à la question de l'égalité de traitement. En effet, selon les propos qui ont été tenus par le directeur de la GIM, pratiquement aucun immeuble ne correspond aux normes fédérales et il existe une planification pour l'assainissement des bâtiments propriété de la Ville. En vertu de l'égalité de traitement, s'il faut activer cet assainissement, on ne peut pas favoriser tel ou tel immeuble en particulier.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued (AdG/SI).** Cette pétition demandait la pose de doubles vitrages qui, comme nous l'a dit très justement M. Reynaud, ne peut être considérée comme un assainissement au sens de l'OPB, puisque, effectivement, les décibels admis par l'OPB sont mesurés fenêtres ouvertes. Il s'agit donc ici de mesures palliatives, qui n'en sont pas moins un soulagement considérable pour les habitants, en attendant que le problème soit traité, à long terme, à la source, c'est-à-dire au niveau du bruit du trafic routier.

Rappelons encore que, pour baisser le bruit de trois décibels, ce qui n'est pas beaucoup mais qui est sensible au niveau de la perception du bruit, il faudrait diminuer le volume de trafic de moitié. En même temps, cette pétition nous rappelle un autre aspect important justifiant l'investissement dans des fenêtres de

bonne qualité, qui est celui de l'isolation thermique. Rappelons que c'est bel et bien par les fenêtres que s'échappe principalement la chaleur et que des doubles vitrages de bonne qualité, selon des études, permettent d'économiser jusqu'à 30% d'énergie sur le chauffage.

De façon annexe, cette pétition soulève également le problème du bruit dont les sources se trouvent à l'intérieur des bâtiments. C'est effectivement un aspect sur lequel la commission de l'aménagement et de l'environnement n'a pas eu l'occasion de se pencher, puisqu'elle s'est arrêtée aux discussions sur les nuisances provoquées par le trafic routier. Par rapport au problème posé par la présente pétition, force est de constater que, si de nos jours les immeubles récents bénéficient en général d'une bonne isolation sonore et thermique, il n'en va pas de même pour un nombre inquiétant d'immeubles plus anciens. Quant à la perception du bruit et ses effets, des études effectuées par l'Organisation mondiale de la santé sont explicites sur les conditions nécessaires, par exemple, pour garantir, un tant soit peu, le sommeil aux habitants. Ainsi, le nombre de décibels à l'intérieur d'une chambre à coucher ne devrait pas dépasser 25 décibels, mais, au-delà de 30 décibels, dormir devient impossible. Lorsqu'il s'agit de bruits avec une fréquence élevée, le seuil de tolérance est de surcroît encore inférieur. De plus, après des réveils dus à des pointes de bruit trop rapprochées, il devient impossible de se rendormir. Or, ces fenêtres n'assurant pas une isolation suffisante, elles ne permettent pas de baisser la limite des décibels de manière à atteindre un niveau garantissant une qualité de sommeil décente.

Concernant l'immeuble du quai Ernest-Ansermet, comme l'a déjà dit la rapporteure, les renseignements qu'a eus la commission des pétitions sont plutôt flous, et on s'en rend bien compte dans le rapport. A priori, nous estimons qu'il est du devoir des propriétaires immobiliers d'entretenir leurs immeubles pour offrir une qualité d'habitation décente aux locataires, et la GIM, à nos yeux, doit donner l'exemple.

En aucun cas mon groupe ne souscrirait à une philosophie qui consisterait à dire, comme l'a dit d'ailleurs le directeur de la GIM: «Autant ne rien faire pour isoler contre les nuisances sonores extérieures, car les bruits extérieurs évitent aux locataires de s'apercevoir qu'il y en a aussi à l'intérieur de l'immeuble!» Nous pensons au contraire que, lorsque la pression acoustique du bruit entrant par les fenêtres fermées est telle que l'on n'entend pas le bruit provenant de l'intérieur du bâtiment, la situation est alors vraiment préoccupante!

Mesdames et Messieurs, la moindre des choses que nous puissions faire est d'accepter cette pétition, afin que le Conseil administratif s'occupe d'un peu plus près de ce problème. Dans ce sens, le groupe de l'Alliance de gauche votera les conclusions de la commission et se prononcera pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**M. Roberto Broggin** (Ve). Les Verts soutiendront cette pétition. J'ai entendu dire tout à l'heure que, par égalité de traitement, il ne faudrait pas isoler cet immeuble... C'est pour le moins étonnant! Sous prétexte que certains souffrent du bruit, il ne faudrait rien faire pour d'autres...

Quoi qu'il en soit, nous soutiendrons cette pétition. Cet immeuble se trouve à côté du pont qui arrive sur la rue des Deux-Ponts. Nous savons que cette rue est une des rues sinistrées de Genève, car l'eau de l'Arve porte le son de la route. Nous devons porter une attention particulière à cet immeuble et nous renverrons donc cette pétition au Conseil administratif – sans les petits commentaires dont je voulais vous gratifier ce soir et que je ne retrouve pas, mais ce sera pour une prochaine fois...

**Le président.** Merci, Monsieur Broggin, nous regrettons de ne pas avoir eu les petits commentaires... Je passe la parole à M. Rubeli.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Après tout ce qui a été dit, d'un côté comme de l'autre, notre groupe soutiendra le classement de cette pétition, notamment pour une raison qui a été exprimée clairement: cette pétition n'aurait, a priori, pas dû arriver directement à la commission des pétitions. Les pétitionnaires, en tant que locataires, auraient dû s'adresser à la GIM tel que cela a été dit et reconnu.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre).

Elles sont ainsi conçues:

#### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-82 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- procéder à des modérations de trafic, à l'aménagement d'un revêtement anti-bruit, envisager le remplacement des vitres actuelles par des vitres acoustiques;

- fournir la planification des rénovations des huisseries des immeubles de la Ville de Genève;
- fournir une information sur l'état d'avancement du projet de modération du trafic à la rue des Deux-Ponts.

**7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M<sup>me</sup> Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 26 juin 2001, intitulée: «Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir» (M-176 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Roman Juon.**

Président de la commission: M. Alain Dupraz.

Secrétaire: M<sup>me</sup> Ursi Frey.

**Rappel de la motion**

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier mensuellement et complètement les préavis qu'il formule en matière d'autorisations de construire et de démolir.

**Séance du 6 novembre 2001**

*Audition de M. Michel Ducret, motionnaire*

M. Ducret explique aux membres de la commission des travaux que la motion est partie du constat que les préavis communaux émanant du Conseil administratif ne sont pas systématiquement publiés. Dans les autres communes, les permis sont publiés. M. Ducret trouve bien que les citoyens et a fortiori les conseillers municipaux soient informés. Il pense qu'il est de l'intérêt public que les préavis en matière de construction soient publiés. M. Ferrazino a objecté en séance plénière

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Développée, 472.

que cela risquait de prendre beaucoup de pages. M. Ducret pense que l'on pourrait au moins informer que le préavis a été favorable ou défavorable et résumer les raisons avancées de la décision. On pourrait utiliser l'internet pour donner les informations. Le minimum serait que l'on sache de quoi il s'agit et que les informations soient facilement accessibles. Ce que demande la motion, c'est un droit à l'information.

Les commissaires relèvent que la motion va dans le sens de la transparence votée par le Grand Conseil.

Un commissaire rappelle qu'il y a de nombreuses années, à l'époque de M. Claude Ketterer, tous les préavis, qu'ils fussent négatifs ou positifs, étaient à la disposition des conseillères et conseillers municipaux. Un ou plusieurs classeurs étaient installés sur la table de la salle des pas perdus. Ce dispositif a été abandonné quelques années plus tard, parce que, paraît-il, les classeurs n'étaient pas consultés, et personne ne s'est plaint de cet état de fait.

Selon le procès-verbal à disposition daté du 6 novembre 2001, la commission avait décidé à l'unanimité des commissaires présents d'auditionner M. Christian Ferrazino. Le rapporteur a fait des recherches pour retrouver les notes de cette audition. En raison de l'absence de notes de cette audition et bien qu'il ait été fait appel à la mémoire de commissaires, il n'a pas été possible de retrouver l'avis de M. Ferrazino sur la publication des préavis.

### **Séance du 6 février 2002**

#### *Discussion et vote*

Lors de la séance du 6 février 2002, la commission des travaux a émis quelques idées pour répondre à la motion M-176.

S'il n'est pas nécessaire d'afficher les préavis sur tous les panneaux officiels, on pourrait imaginer de ne se contenter que de quelques lieux d'affichage répartis sur les deux rives du lac. Les panneaux d'affichage du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pourraient aussi afficher une partie des préavis. Il va de soi que le site intranet et internet de la Ville serait une des meilleures solutions. Il a aussi été suggéré de placer les classeurs à l'arcade municipale du pont de la Machine, en dehors des séances du Conseil municipal.

La motion M-176 est acceptée à l'unanimité des commissaires, qui demandent au Conseil administratif de présenter une réponse au Conseil municipal dans les plus brefs délais.

**M. Alain Dupraz, président de la commission des travaux (T).** Je voudrais tout simplement remercier le rapporteur, M. Juon, qui a mis un certain temps pour déposer ce rapport... (*rires*) ...mais qui l'a fait, et c'est bien! (*Applaudissements.*)

**M. Roman Juon, rapporteur (S).** M. Dupraz est vraiment un mouchard; il aurait mieux fait de se taire, car tous les conseillers municipaux savent lire et voient bien que ce rapport a légèrement traîné... Reste qu'aujourd'hui je suis à jour pour tous mes rapports et que je n'ai plus rien en attente! (*Applaudissements.*)

Notre collègue Michel Ducret interviendra certainement abondamment sur ce sujet, qui l'intéressait particulièrement. Néanmoins, je tiens à rappeler – et je le dis dans le rapport – qu'à l'époque où M. Ketterer était en fonctions nous avions en effet demandé ces préavis, qui nous avaient été soumis sous forme de deux classeurs fédéraux assez épais. Il est vrai que nous ne les regardions pas tellement, nous ne les consultions que de temps en temps...

Il existe aujourd'hui des moyens plus simples de consultation tels qu'intranet. J'indique, dans le rapport, que certains ont proposé que ces documents puissent être consultés à l'Arcade d'information municipale, au pont de la Machine. Il va de soi que ce serait en dehors des séances du Conseil municipal, puisque, pendant les séances, comme M. Ferrazino me l'a montré tout à l'heure, ils sont à notre disposition ici. En l'occurrence, il aurait été intéressant de consulter le préavis municipal sur le 28, route des Franchises, ou sur la patinoire... Ce sont donc des informations supplémentaires qui ne devraient pas être uniquement à la disposition des élus, mais qui devraient être diffusées d'une manière un peu plus large, tout en sachant que tout le monde ne va pas forcément se passionner et se précipiter sur ces préavis.

#### *Premier débat*

**M. Michel Ducret (R).** Au nom de tous les motionnaires sans doute, je tiens à remercier la commission d'avoir suivi nos propositions et conclusions qui, d'ailleurs, laissent au Conseil administratif le choix des moyens d'une mise à la disposition du public. Je parle bien ici du public et non des *happy few* que sont les conseillers municipaux. Tout un chacun devrait pouvoir prendre connaissance de ces préavis, comme cela se fait dans d'autres communes de notre canton et de notre pays, à ma connaissance. En Valais, ces préavis sont régulièrement affichés à la maison communale, dans le canton de Vaud, ils sont affichés à l'hôtel de ville et chez nous, dans les mairies.

Nous devons faire la même chose. Il est vrai que l'affichage n'est peut-être pas la bonne solution et qu'internet ouvre de grandes possibilités en la matière. M. Ferrazino est en train de compulser le classeur des avis de l'année 2003: cela représente beaucoup de papier et j'imagine mal qu'on en recouvre les murs du Palais Eynard, ce ne serait pas forcément très esthétique! Internet nous permet donc aujourd'hui de porter ces documents à la connaissance du public et je pense que c'est effectivement la bonne réponse à la question posée. Tout le monde pourra accéder à ces données, prendre connaissance des positions du Conseil administratif en matière de préavis et d'autorisations de construire, ce qui nous semble important et susceptible d'intéresser tout le monde.

Nous attendons maintenant une prompte réaction du Conseil administratif dans le sens d'une plus grande transparence de notre administration communale et des décisions qui sont prises par notre autorité exécutive. Je remercie d'ailleurs par avance cette dernière de bien vouloir donner suite à cette demande, qui a été approuvée à l'unanimité de la commission. Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter dans ce sens.

**M. Christian Ferrazino, maire.** Je ne voudrais pas qu'on puisse déduire des propos que l'on vient d'entendre qu'il n'y a pas de transparence actuellement. Cette transparence existe déjà vis-à-vis de vous, Mesdames et Messieurs, puisque à chaque séance c'est avec plaisir que je viens avec un ou deux classeurs fédéraux! Cette fois, ils sont au nombre de deux... (*Remarque.*) Oui, celui-ci est plus mince parce que c'est celui de 2004! Nous sommes le 20 janvier, nous n'avons pas travaillé pendant les fêtes de fin d'année, ce qui fait que ce classeur est un peu plus mince que l'autre...

Chaque année, la Ville est amenée à prononcer plusieurs centaines de préavis. Je rappelle au passage, car cela n'a pas été indiqué, que ces préavis sont automatiquement consultables par tout un chacun auprès du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, lorsqu'il y a, bien entendu, délivrance de l'autorisation de construire. M. Juon a mis du temps à rendre son rapport, c'est vrai, mais il a mis à profit ce temps pour livrer une réflexion très pertinente. En l'occurrence, il a relevé que, si la transparence vis-à-vis du Conseil municipal est garantie – et personne n'en doutait bien entendu – il est plus délicat, pour la population, de venir consulter ces préavis, que ce soit au département cantonal ou au département municipal. Je propose donc, Monsieur Juon, en reprenant votre idée au vol, non seulement de laisser des doubles de ces préavis à l'Arcade d'information municipale, mais également de conserver les précédents préavis. En effet, il peut être intéressant de consulter les préavis de 2002, 2001 ou 2000, par rapport à l'évolution d'un dossier. Nous pour-



rions aussi, par une publication dans la *Feuille d'avis officielle*, rappeler de temps en temps à nos concitoyens qu'ils ont la possibilité de consulter ces différents préavis à l'Arcade municipale.

Je pense que, de cette manière, nous aurons répondu à l'attente des commissaires telle qu'ils l'ont exprimée. Vous pouvez donc voter sans autre cette motion à laquelle, vous l'aurez compris, nous donnerons suite de plusieurs manières.

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier mensuellement et complètement les préavis qu'il formule en matière d'autorisations de construire et de démolir.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**8. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit:**

- de 1 063 000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès et de sortie du garage public de Grenus, de la place de Grenus à la rue du Cendrier;
- de 468 000 francs, complémentaire au crédit de 300 000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'étude de l'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau,

**soit un montant total de 1 531 000 francs (PR-246 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M. Alain Gallet.**

La commission ad hoc Saint-Gervais (CAHSG) s'est réunie à cinq reprises pour étudier cette proposition. La présidence a été assurée par M. Roberto Broggini les 23 janvier, 27 février et 20 mars 2003, excusé et remplacé par M. Alain Gallet les 3 avril et 15 mai 2003. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Arlette Mbarga, que nous remercions.

**Bref historique de la commission ad hoc Saint-Gervais**

En 1996, à la suite de diverses propositions du Conseil administratif visant à rénover le foncier appartenant à la Ville de Genève dans le quartier historique de Saint-Gervais et saisissant les enjeux de la nécessité de réhabiliter le tissu urbain fortement malmené de la vieille ville de la rive droite, le Conseil municipal décide de créer une commission ad hoc. Dans sa proposition N° 31, le Conseil administratif souhaite engager une somme de 2602000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 1996 et 1997 pour les projets inscrits au 15<sup>e</sup> programme financier quadriennal. Depuis, de larges consultations ont permis à la CAHSG d'auditionner de très nombreux acteurs du quartier, habitants, commerçants, promoteurs, architectes, ingénieurs et associations.

Depuis 1996, la Ville a rénové plusieurs immeubles, a réalisé une opération foncière d'achat et pu mener des études afin de pouvoir déplacer la trémie d'accès au parking privé de Manor SA (parking accessible au public la journée seulement). Il convient de rappeler qu'un promoteur, M. Pierre-Alain Schusselé, administrateur

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 4579.

d'immeubles voisins, souhaitait coupler le parking existant d'environ 325 places à une nouvelle construction pouvant accueillir près de 600 automobiles. A ce propos, il convient de se reporter au rapport N° 469 A/B/C/D du Conseil municipal et à ses conclusions. Sans présentation d'un véritable plan financier, et par décision politique de ne plus construire de parking souterrain au centre-ville, la variante d'agrandissement du parking était écartée. En revanche, la volonté de débarrasser la place Grenus de la trémie a convaincu tous les groupes politiques municipaux. Ainsi le décidait le Conseil municipal le 25 juin 1996.

C'est pour faire suite à une première tranche de 300000 francs que le Conseil administratif propose les présentes demandes de crédits. Celles-ci font également suite aux conclusions de la CAHSG contenues dans le rapport sur la proposition PR-469 et votées le 10 octobre 2000 par le Conseil municipal, invitant notamment le Conseil administratif:

- à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre la place Grenus aux piétons;
- à intervenir auprès du bénéficiaire du garage actuel (Prima SA) pour que celui-ci soit placé sous le régime des garages collectifs jusqu'à l'échéance de la convention liant la Ville de Genève et Prima SA des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965;
- à assurer la réalisation d'un nouvel accès de livraison des véhicules de la Placette (devenu Manor depuis le vote de la résolution contenue dans la proposition PR-469);
- à présenter une demande de crédit pour le déplacement des trémies actuelles, dans les meilleurs délais.

C'est ainsi que le Conseil administratif déposait la proposition PR-246, deux ans après le vote du Conseil municipal, soit le 17 octobre 2002.

### **Présentation de la proposition**

MM. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, présentent la proposition.

M. de Dardel explique que la proposition porte sur un crédit d'étude relatif au déplacement de la rampe d'accès et de sortie du garage Grenus. Cette proposition répond à la nécessité de modifier l'aménagement urbain du quartier de Saint-Gervais. Dans un courrier daté du 13 septembre 2002 adressé à M. Christian Ferrazino, Maus Frères a émis des réserves par rapport à l'option choisie par le Conseil administratif, à savoir:

- que l'accès au parking est trop éloigné des magasins, ce qui entraîne une perte d'attractivité par rapport à la situation actuelle;
- qu'un parcours de 250 mètres dans un tunnel sinueux pour parvenir au parking situé sous le magasin Manor constitue un sérieux handicap;
- que la circulation simultanée des voitures et des poids lourds ne semble pas acceptable du point de vue de la sécurité des usagers.

Maus Frères suggère au Conseil administratif d'étudier éventuellement une pénétration des véhicules particuliers et des poids lourds depuis la rue Paul-Bouchet.

M. Gfeller présente la préétude dans laquelle on s'est attaché à comprendre comment pourrait fonctionner l'ensemble du quartier de Saint-Gervais. Concernant les livraisons, la situation est compliquée, car, aux heures de pointe, une dizaine de camions par heure vient décharger chez Manor. Divers types de véhicules de livraison se succèdent toute la journée, camionnettes, camions, semi-remorques. Différentes variantes ont été échafaudées en prenant comme postulat que la rue de Coutance est dévolue aux transports publics, axe majeur entre la rive droite et la rive gauche et réciproquement.

Trois variantes ont été étudiées:

- par la rue du Temple, qui est la plus éloignée;
- par la rue Paul-Bouchet, qui présente des difficultés urbaines et de déclivité de la route;
- par la rue du Cendrier et la rue Chantepoulet, qui constituent la situation la plus intéressante, notamment par rapport à l'entrée et à la sortie du quartier, le carrefour Chantepoulet/Cendrier présentant le plus de possibilités.

Cette dernière variante permet de conserver l'aire de livraison actuelle de Manor. Concernant les livraisons à proprement parler, le gabarit du tunnel ne permettrait que des livraisons effectuées par des camions à deux essieux. C'est l'une des contraintes du projet. Il convient également de comprendre que, lors de la construction de l'aire de livraison, en 1964, la Placette disposait de zones de stockage, ce qui n'existe plus actuellement. Le grand magasin de la rive droite fonctionne maintenant selon le système des flux tendus depuis sa restructuration. Les marchandises arrivent en fonction de la demande, ce qui accroît les mouvements de véhicules.

Dans le cadre du concours qui sera lancé par la Ville, une seule variante sera proposée aux concurrents. Le carrefour de Chantepoulet/Mont-Blanc pourra être géré soit par un giratoire, soit par des feux qui permettront de gérer les mouvements de véhicules. Concernant l'accessibilité en tunnel, un groupe pluridiscipli-

naire composé d'un ingénieur de la sécurité, d'ingénieurs électriciens et d'ingénieurs en ventilation sera chargé de s'assurer du respect des diverses normes en vigueur.

La maîtrise du sol de l'implantation des nouvelles trémies d'accès ne pose pas de problèmes fonciers majeurs, ces parcelles étant propriété de la Ville de Genève. Il convient de se reporter à la proposition PR-265, qui a été étudiée en parallèle de cette proposition.

#### **Séance du 20 mars 2002**

##### *Audition de M. Christian Kronegg*

Dans le souci de faire le tour de la question, la CAHSG a souhaité auditionner M. Kronegg, responsable des constructions du groupe Maus Frères SA, auquel appartient Manor. Lors de l'étude de la proposition PR-469, la commission avait déjà eu l'occasion d'entendre M. Kronegg et il était donc de bon ton de poursuivre l'écoute de la position de cet important groupe commercial, d'autant plus que le magasin de Genève, à Saint-Gervais, représente 8% du chiffre d'affaires consolidé de l'entreprise Manor en Suisse (interview de M. Rolando Benedick, président de Manor (*Tribune de Genève* du 28 octobre 2003)).

M. Kronegg explique que chez Maus Frères SA on a éprouvé un sentiment de frustration, car ses responsables pensaient pouvoir démolir l'immeuble sis au 27 de la rue Jean-Jacques-Rousseau et y aménager l'entrée de l'accès camions. Cette solution avait l'accord de M<sup>me</sup> Burnand, mais des recours sont intervenus et les élections municipales également. Le projet est tombé à l'eau. Aujourd'hui, l'immeuble est rénové et les premiers locataires y habitent depuis l'été 2002.

Maus Frères SA a examiné la variante proposée par la Ville et a écrit au Conseil administratif. Trois raisons ne semblent pas acceptables:

- accès au parking trop éloigné du magasin;
- parcours de 250 mètres dans un tunnel sinueux: les clients risquent d'être paniqués;
- circulation simultanée des poids lourds et des voitures.

Néanmoins, Maus Frères SA a confirmé plusieurs fois à la Ville de Genève que sa société était prête à collaborer. Mais M. Kronegg ne voit pas quelle solution pourrait être tirée de l'étude et il reste pessimiste. L'autre souci de Maus Frères vient du fait que les commerçants travaillent beaucoup sur l'image et il

craint que Manor n'apparaisse aux yeux de la population comme le méchant qui ne veut pas que le quartier de Saint-Gervais soit amélioré. Le groupe Manor souhaite qu'une solution soit trouvée.

En ce qui concerne la situation actuelle, du point de vue des livraisons, les horaires sont les suivants. Le quai de déchargement ouvre à 6 h du matin. Des camions viennent livrer des produits frais le matin et stationnent également à la rue Jean-Jacques-Rousseau, devant l'entrée de Manor. Il n'y a pas de 40 tonnes, mais des camions moyens ainsi que quelques semi-remorques (environ quatre par jour). En une journée, c'est une cinquantaine de véhicules de livraison qui défilent et, en période de fêtes, une centaine. Chez Manor, on ne stocke pas, on tend à livrer la quantité nécessaire. Les derniers camions arrivent vers 18-19 h.

Pour répondre à diverses questions des commissaires, M. Kronegg ne sait pas si le tunnel sera dangereux, il faut attendre les résultats de l'étude, mais il ne souhaite pas donner l'impression que Maus frères SA est derrière la solution proposée par la Ville. Psychologiquement, le tunnel peut être ressenti comme dangereux. Par ailleurs, Manor ne souhaite pas transformer le parking pour y augmenter ses surfaces commerciales, car le parking représente un atout pour le magasin et, sur le plan légal, il est interdit de faire une surface commerciale sans lumière du jour (*sic*). A ce jour, Manor n'est pas prêt à participer aux travaux avec la Ville, car le magasin n'a rien à y gagner commercialement. Il faudrait quelque chose qui constitue un attrait commercial pour décider le groupe.

### Séance du 3 avril 2003

#### *Audition de M. Pierre-Alain Schusselé*

M. Schusselé, qui est administrateur de Charles Rochat SA, le propriétaire des immeubles sous lesquels pourrait passer le nouveau tunnel d'accès au garage souterrain de Manor, explique que, depuis le refus de l'agrandissement du parking, il n'est plus demandeur. La rénovation des immeubles 6, 8, 10 de la place Grenus et 9 de la rue Jean-Jacques-Rousseau a nécessité des moyens très lourds. Ces immeubles étant construits sur les anciens fossés du système de défense du quartier de Saint-Gervais, il a fallu consolider les fondements. Un radier a donc été coulé sous les immeubles les plus anciens (XVII<sup>e</sup> siècle). De part ce renforcement, il est dès lors possible qu'un tunnel soit construit sous les immeubles. Cette sous-structure a été comprise dans le programme financier de la rénovation des immeubles. Cette solution avait été impulsée par le projet Circulation 2000, qui voulait que les voitures soient expulsées des poches de quartier.

M. Schusselé a informé le Conseil administratif qu'il se tenait à disposition. Il tient à souligner que la rénovation des immeubles dont il a la charge a eu une incidence positive sur la réhabilitation du quartier. Pour conclure, M. Schusselé est favorable à la recherche d'une solution et serait heureux que celle-ci prenne en compte les intérêts généraux.

*Auditions des associations du quartier*

Deux associations ont demandé à être auditionnées. Elles se sont mises d'accord pour être entendues simultanément. Les Habitants associés de Saint-Gervais (HASG) sont représentés par M<sup>mes</sup> Marie-Hélène Giraud et Isabelle Greiner. Le Collectif de Saint-Gervais a délégué MM. Sébastien Bertrand et Jo Nye-nama.

M<sup>me</sup> Giraud retrace brièvement l'histoire de l'HASG. L'association a été fondée en 1980. Au cœur des débats se trouvait le retour de la place Grenus à sa vocation d'origine. En 1983, l'association mandate deux architectes pour proposer un plan d'aménagement de la place Grenus.

En 1984 déjà, l'HASG dépose au Conseil municipal une pétition réclamant une étude pour le dégagement de la place Grenus de la trémie d'accès au parking et une étude visant à supprimer le trafic de transit du quartier.

En 1994, lorsque M. Schusselé dépose une requête en autorisation pour la construction d'un nouveau parking sous la place Grenus, l'HASG s'y oppose fermement. En 1995, le Conseil d'Etat, alors monocolore, soutenu par M<sup>me</sup> Burnand en tant que conseillère administrative, essaie de convaincre la population de l'intérêt de l'aménagement d'un parking sous la place Grenus. Recours est donc déposé.

La proposition actuelle du Conseil administratif va beaucoup plus dans le sens de ce que demande l'association, à savoir un retour de la place Grenus à une situation piétonne et la recherche d'une solution pour les livraisons de Manor qui perturbent grandement la qualité de vie dans le quartier. Le collectif abonde dans ce sens.

M<sup>me</sup> Greiner, en tant que mère de famille, constate que des rues n'ont pas de passages piétons. A la rue Rousseau, les voitures se permettent des accélérations prodigieuses sur quelques mètres seulement. A la rue des Etuves, des échafaudages rétrécissent encore plus cette rue historique. Elle rappelle qu'il avait été question de la fermer, car la situation actuelle est dangereuse pour les nombreux enfants qui l'empruntent pour aller à l'école et à leurs activités. Avec les rénovations en cours, de nombreuses familles viennent s'installer dans le quartier, il est dès lors nécessaire d'améliorer la sécurité des enfants avant tout.

M. Nyemana fait un exposé concernant les livraisons du groupe Manor. A l'aide de documents, il démontre la vie quotidienne dans le quartier. Le Collectif de Saint-Gervais a parfois recours à des moyens peu conventionnels pour sensibiliser la population. Des moyens humoristiques sont notamment mis en œuvre. Le collectif demande, par exemple, que les décisions soient appliquées, notamment concernant le respect des signalisations routières qui sont enfreintes quotidiennement.

M. Bertrand estime que le déplacement des trémies du parking de Manor devrait être à la charge du grand magasin. A Saint-Gervais, le taux de motorisation de la population est le plus bas du canton, on recense une voiture pour quatre habitants, contre une voiture pour deux habitants dans le reste du canton. La nécessité de réserver des places en souterrain pour les habitants est donc moindre. Depuis longtemps, les habitants de Saint-Gervais demandent la création de zones bleues aussi dans le quartier, mais cela n'est pas une priorité. Si le parking de la place Grenus était ouvert la nuit pour les habitants, de nombreux problèmes pourraient être résolus.

Autant l'HASG que le collectif donnent un accueil favorable à la proposition PR-246, mais ils sont soucieux de sa mise en œuvre et craignent que le quartier ne doive subir encore longtemps une politique des déplacements conçues dans les années 1960 avec un marketing du début du troisième millénaire. Il est vrai que les 4 x 4 ont remplacé les Topolino ou autres 4 CV.

### **Discussion**

Le Parti démocrate-chrétien ne s'opposera pas à la proposition. Bien que construire un tunnel pour camions et voitures ne lui fasse pas plaisir, il donnera son feu vert pour le crédit. Cela dit, le groupe proposera un amendement afin que soit envisagée dans l'étude la possibilité de faire des places de stationnement souterraines. Il propose d'amender l'article premier de l'arrêté I en y ajoutant la phrase suivante: «L'étude prendra en compte la nécessité de mettre à disposition en sous-sol des places de stationnement pour les habitants du quartier, à supprimer en surface.»

Le Parti libéral reste attaché au rapport de minorité établi lors de la précédente étude de la place Grenus. Il pense que cette partie de la ville doit être une zone piétonne. Par contre, il pense qu'un parking pour habitants est nécessaire sous la place Grenus, afin que le tunnel puisse fonctionner. Le Parti libéral ne votera par conséquent le crédit que s'il est lié à une piétonisation intégrale stricte et surveillée du quartier de Saint-Gervais.

Le Parti radical ne veut pas se leurrer, car, même en créant une zone piétonne intégrale, les livraisons continueront à occuper de l'espace. Concernant l'accessi-



bilité, les radicaux font remarquer que la proposition ne prévoit qu'un seul accès, côté rue du Cendrier, ce qui signifie que les voitures venant du côté ouest devront faire le tour du périmètre et que les transports publics en seront perturbés. Le parti est prêt à soutenir l'amendement démocrate-chrétien. Il ajoute qu'il faudra absolument créer des places de parc au niveau de la place Grenus et qu'il serait intéressant de chercher un cofinancement dans le secteur privé.

Le Parti du travail se prononcera contre de nouvelles places de parc et donc contre l'extension du parking actuel. Il soutient donc la proposition du Conseil administratif.

Pour le Parti socialiste, l'accès des voitures à Manor n'est pas une priorité. Le parti ira dans le sens de la proposition.

Les Verts estiment qu'il n'y a pas de bonne solution. On ne peut démolir des immeubles qui ont une valeur patrimoniale et l'on doit donc s'acheminer vers une solution de compromis. Les Verts sont pour une piétonisation de la place Grenus. Par ailleurs, il convient d'envisager de pouvoir ouvrir le parking Grenus durant la nuit, afin d'y créer des places pour les habitants du quartier.

### Amendements

Il est proposé par le Parti radical d'amender l'article premier de l'arrêté I en y ajoutant l'alinéa suivant: «L'étude devra comprendre un accès depuis le sud-ouest, dont l'entrée sera au-delà de l'axe place Saint-Gervais/Coutance, utilisé par les transports publics.»

La proposition d'amendement est acceptée par 10 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 T, 1 S) et 1 non (Ve).

Cet amendement viendra à la fin du premier alinéa de l'article premier du projet d'arrêté I.

La proposition d'amendement du Parti démocrate-chrétien «L'étude prendra en compte la nécessité de mettre à disposition en sous-sol des places de stationnement pour les habitants du quartier, à supprimer en surface» est acceptée par 6 oui (2 L, 2 R, 2 DC) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 1 S, 1 Ve).

Cet amendement servira d'alinéa 2 à l'article premier du projet d'arrêté I.

Le Parti radical propose le troisième amendement suivant, qui servira de troisième alinéa à l'article premier du projet d'arrêté I: «Le Conseil administratif est chargé de rechercher pour cette opération un éventuel cofinancement avec le secteur privé.» Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le Parti libéral propose un amendement au projet d'arrêté II. Il propose d'ajouter le mot «piétonnier» à l'article premier. Cet amendement est accepté à l'unanimité.

**Votes**

Le projet d'arrêté I amendé est voté article par article.

L'article premier est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 T, 1 S) et 1 abstention (Ve).

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté I amendé est accepté à l'unanimité.

Le projet d'arrêté II amendé est accepté à l'unanimité.

*PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution du Conseil municipal du 10 octobre 2000;

vu la convention entre la Ville de Genève et Prima SA, des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1063000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès au garage souterrain de Grenus. L'étude devra comprendre un accès depuis le sud-ouest, dont l'entrée sera au-delà de l'axe place Saint-Gervais/Coutance, utilisé par les transports publics.

L'étude prendra en compte la nécessité de mettre à disposition en sous-sol des places de stationnement pour les habitants du quartier, à supprimer en surface.

Le Conseil administratif est chargé de rechercher pour cette opération un éventuel cofinancement avec le secteur privé.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1063000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

#### *PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution du Conseil municipal du 10 octobre 2000;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 468000 francs, complémentaire au crédit de 300000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour l'aménagement piétonnier de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 468000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

3836

SÉANCE DU 20 JANVIER 2004 (soir)  
Proposition: rampe du parking de Grenus

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

*Annexe:* deux photos



La rue « marchande» de Coutance et la rue Jean-Jacques Rousseau



**M. Roberto Broggin, président de la commission ad hoc Saint-Gervais** (Ve). Ce rapport traite d'une étape importante du réaménagement du quartier de Saint-Gervais. Vous savez que, lorsque la commission ad hoc Saint-Gervais a été créée, nous avons notamment étudié l'éventuel agrandissement du parking privé Grenus, qui se trouve sous la place Grenus. Je dis bien «place Grenus», et non pas, comme mentionné dans le titre du rapport, «place de Grenus». Je ne comprends pas pourquoi l'administration municipale s'entête à mettre une particule à ce brave M. Grenus, qui s'appelait François Théodore Louis Grenus, qui était baron, mais qui ne portait pas de particule. Même dans les livres d'histoire les plus pertinents qui viennent d'être publiés par la Société d'histoire suisse sur le quartier de Saint-Gervais, il n'y a jamais de particule à «Grenus». Certaines personnes, à la Ville de Genève, depuis M<sup>me</sup> Burnand, s'entêtent à en mettre une et j'aimerais bien qu'on la supprime dorénavant!

Cette parenthèse refermée, je dirai que le crédit qui nous est demandé vise à réaffecter la place Grenus, à lui rendre sa quiétude et qu'elle ne soit plus la bouche ouverte du parking qui dessert le grand magasin Manor. Le baron Grenus avait cédé certaines de ses parcelles pour qu'on démolisse les maisons qui s'y trouvaient afin d'aérer ce quartier. Dans les années 1960, la politique et l'urbanisme étant ce qu'ils étaient, une convention a été signée pour nonante ans entre Prima SA et le Conseil administratif de la Ville de Genève. C'est pour réparer cette erreur, pour corriger les erreurs d'urbanisme de l'époque que nous devons maintenant réfléchir à un déplacement des trémies d'accès au parking souterrain.

Je rappelle que la Ville de Genève, par bonheur, est propriétaire de plusieurs parcelles situées à l'angle de la rue du Cendrier et de la rue Rousseau, sur lesquelles nous pouvons envisager la construction d'un ou de plusieurs immeubles. Nous attendons d'ailleurs un rapport sur cet objet, rapport qui nous a été promis et que nous attendons toujours. En l'occurrence, nous pouvons nous engager dans des études sérieuses afin de déplacer l'accès à ce parking souterrain et de permettre à cette place de respirer à nouveau. La commission a adopté le principe à l'unanimité. Je pense que nous pourrons ce soir, dans le cadre des discussions qui vont suivre, aller dans le sens du déplacement des trémies d'accès à ce grand parking.

#### *Premier débat*

**M. Jean-Louis Fazio** (S). Le groupe socialiste se réjouit du lancement de ces deux études, qui devraient mettre fin à plus de trente ans d'engorgement du quartier de Saint-Gervais et qui rendront enfin à la vie la rue Rousseau, la place Grenus et la rue des Etuves.

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). Sans trop prolonger le débat, j'aimerais dire, à l'instar des préopinants, que ce rapport est un objet capital pour les habitants du quartier, qui attendent cela depuis environ quarante ans. Ils ont constitué des associations de quartier depuis vingt-cinq ans, principalement sur le problème du trafic engendré par le parking de la place Grenus. Nous nous réjouissons donc de l'avancement de ce dossier et nous espérons qu'il sera mené à son terme.

Je tiens encore à dire que les différents amendements qui ont été proposés en commission ne nous semblent pas du tout indispensables. En tout cas, notre groupe ne votera pas les amendements figurant dans le projet d'arrêté I amendé. Nous préférons le projet d'arrêté initial, qui semblait bien suffisant pour mandater notre Conseil administratif et lui permettre d'avancer.

Je tiens à signaler que le rapporteur, M. Gallet, a quelque peu mélangé les propos que j'ai tenus au moment de mon audition en tant que membre d'une association de quartier. Si j'ai bien dit que le taux de motorisation de la population de Saint-Gervais était le plus bas du canton, nous ne demandons pas du tout l'ouverture du parking de la place Grenus pour les habitants durant la nuit. Cela ne nous semble pas du tout être une priorité.

J'attire enfin votre attention sur les photos de la dernière page du rapport – prises par un habitant du quartier – qui montrent l'état du quartier un samedi après-midi, la place qu'occupent les voitures dans les rues dites «marchandes», ou «rues de connexion», je ne me souviens plus du terme exact... On voit bien quelle est la réalité actuelle de la rue Rousseau, qui, normalement, n'est pas dévolue au trafic de transit.

**Le président.** Merci, Monsieur Bertrand. J'imagine que vous déposez un amendement pour revenir à l'arrêté initial?

*M. Sébastien Bertrand.* Tout à fait! Nonobstant l'amendement libéral, qui demandait qu'on ajoute le mot «piétonnier» à l'article premier de l'arrêté II et qui nous convient très bien, je dépose l'amendement suivant à l'article premier de l'arrêté I:

#### *Projet d'amendement*

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1063000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès au garage souterrain de Grenus.» La suite de l'article, y compris les 2 alinéas suivants, est supprimée.

**M. Michel Ducret (R).** Voilà que nous revenons peu à peu au projet qui avait été déposé en son temps par M<sup>me</sup> Burnand et qui avait d'ailleurs été rejeté par sa propre majorité, contre notre avis. Dès lors, nous approuvons pleinement la proposition amendée qui nous a été faite par la commission et qui, je le rappelle, a été approuvée à la quasi-unanimité, à une abstention près. Je regrette donc qu'il y ait ce soir des retournements de vestes, parce que la proposition va vraiment dans le bon sens, après tant de temps perdu à rechercher des solutions qui n'existent pas. Nous vous rendons attentifs au fait que les amendements que nous avons déposés en commission ne sont pas inutiles; ils visent à éviter des points de saturation, notamment sur le réseau des transports publics, à la descente de la rue de Chantepoulet, en raison de la circulation générée par le parking de la Placette, dont l'accès serait déplacé côté rue du Cendrier. Nous ne tenons pas du tout à ce que le trafic généré par le parking encombre encore davantage cet axe majeur utilisé par les transports publics.

Il est donc indispensable d'envisager, si ce n'est dans un premier temps, au moins dans un deuxième temps, la possibilité d'accéder au parking par l'autre côté, sinon on va créer une situation de fait extrêmement mauvaise pour le trafic privé et, par effet boule de neige, pour les transports collectifs. Il est extrêmement important d'avoir cela à l'esprit.

J'en viens à l'autre aspect du problème: il nous paraît intéressant qu'on trouve éventuellement un cofinancement avec le secteur privé. Je ne vois pas en quoi cela pourrait déranger quelqu'un dans cette assemblée, sinon pour des questions de doctrine. J'aimerais bien que ceux qui s'apprêtent à demander la suppression de nos amendements veuillent bien s'en expliquer, car je ne vois pas en quoi le fait que de l'argent privé soit investi dans une opération de la Ville pourrait les gêner.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter la proposition telle qu'elle vous est présentée au retour de commission.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Cette proposition du Conseil administratif mérite d'être examinée par rapport à la motion M-419 intitulée «Rêveries rousseauistes», qui figure également à notre ordre du jour. On voit bien à travers ces deux objets que, dans ce quartier, il n'y a pas de place pour la politique politique et qu'il y a vraiment lieu de faire de l'aménagement. On le voit aussi à travers les photos qui figurent à la fin de ce rapport, qui sont d'ailleurs des photos modestes, en termes de surcharge de trafic, par rapport à d'autres périodes comme les fêtes de Noël. On sait bien que la surcharge de trafic à Saint-Gervais a la vertu de bloquer la circulation à peu près jusqu'à la gare.

C'est dire qu'on ne peut plus imaginer faire l'économie de la zone piétonnière stricte de la place Grenus et de la rue Rousseau. Il est évident qu'il s'agit là d'un lieu magnifique pour faire une vraie zone piétonnière, d'où tout trafic doit être



exclu. Lorsque j'entends aujourd'hui certains conseillers municipaux se féliciter qu'enfin il se passe quelque chose de concret dans ce quartier, je tiens quand même à rappeler que, si rien n'a pu être fait auparavant, c'est que nous n'avons jamais pu obtenir une unanimité en ce qui concerne le principe de la zone piétonnière. Du côté de l'Entente, nous l'avons toujours demandée, mais il s'est trouvé que le magistrat – en raison d'études qu'il avait commandées et non pas à cause d'un caprice de magistrat, je m'empresse de le dire – est arrivé à la conclusion qu'il fallait un système mixte. Ce système aboutit à ces photos et à la motion M-419 «Rêveries rousseauistes», qui montrent bien que ce n'est pas pensable.

Nous avons passé six ans à essayer de faire coexister des voitures, des camions, des piétons et des commerces, qui ont évidemment un immense besoin d'achalandage pour fonctionner. Aujourd'hui, nous sommes en tout cas unanimes en ce qui concerne la mutation de la place Grenus et de la rue Rousseau vers une zone piétonnière. Cela dit, il faut en tirer les conséquences. L'étude Transitech préconisait un certain nombre de places de parc supplémentaires et c'était précisément parce qu'il n'était pas question de construire une galette de parking supplémentaire qu'il a fallu conserver le principe d'une cohabitation des automobiles et des piétons. Si nous disons – et je crois qu'il est important de le dire de manière très solennelle – que nous voulons que cette zone soit piétonnière, nous devons alors restituer ces places de parc. Quand bien même c'est un des quartiers les moins motorisés, les quelques voitures qui s'y trouvent ne permettent que de réduire la dimension de la galette: on ne parle ainsi plus d'un parking de six étages, mais d'un parking d'un étage sous la place de Grenus.

Tout le système commande qu'au débouché du tunnel creusé sous les immeubles de la rue Rousseau on aboutisse sur un espace ouvert, qui aura une double vertu: faciliter les mouvements des voitures, faciliter l'accès au tunnel et, subsidiairement, permettre un parking strictement réservé aux habitants, comme on l'a défini à de nombreuses reprises, en échange de la suppression définitive de tout trafic en surface. Ces deux points sont évidemment liés de manière inconditionnelle. Vouloir ce soir démonter la proposition équivaut à en supprimer la cohérence et c'est, en conséquence, repartir pour quatre ans de blocage! Car il ne se passera rien de concret, à moins que l'on accepte cette double contrainte.

La troisième contrainte, dont la proposition ne parle pas, concerne les accès pour les camions. A cet égard, il va falloir encore faire preuve d'imagination, si bien qu'il ne faut pas rêver: on ne va pas commencer les travaux demain! Il faut encore que le Conseil administratif manifeste une véritable intention d'aboutir à quelque chose de concret. Nous savons que les quatre ans perdus ont ruiné l'hypothèse de l'ascenseur à camions de la rue Rousseau. Il va donc falloir être encore plus imaginatif. La proposition de la Placette de construire un ascenseur à camions était déjà très ingénieuse, mais, là, il va falloir être encore plus inventif pour parvenir à résoudre le problème des livraisons dans ce magasin. Les «Rêve-

ries rousseauistes» de la motion M-419 montrent qu'il va falloir être imaginatif et prudent, parce qu'on comprend aussi les réticences des habitants par rapport aux nuisances que représente la circulation des camions. C'est dire qu'il ne faut pas rêver: aujourd'hui, nous sommes en train de fixer le cadre strict du projet, mais des développements importants sont encore à faire.

Si nous choisissons de démonter, de diviser la proposition, comme on l'a entendu, dans ces conditions, le cadre ne sera pas strict et il est certain que, dans dix ans, nous nous écouterons mutuellement dire ce que nous avons dit il y a quinze ans concernant la place de Grenus! En cela, nous ne servons les intérêts de personne et en tout cas pas ceux des habitants et des clients de ces commerces. Je vous remercie par conséquent de voter cette proposition.

**M. Guy Mettan (DC).** Le Parti démocrate-chrétien se réjouit de voter ces deux arrêtés, ou plutôt se réjouissait, devrais-je dire, à voir la tentative de torpillage que fait ce soir l'Alliance de gauche, le sabotage du travail de commission qui consiste à supprimer les amendements votés en commission, supprimant du coup tout l'intérêt de ces deux arrêtés. Ces amendements tendaient à doter enfin cette place d'accès convenables, en prévoyant – comme le proposait le Parti radical – une trémie au sud-ouest, du côté de la rue de Coutance, tout en compensant – c'était l'amendement de notre collègue Pattaroni – les places de parc perdues en surface par des places de parc en sous-sol. Ces deux amendements sont, à nos yeux, indispensables.

Nous pensions – sans doute stupidement – que nous étions enfin arrivés à un accord sur ce sujet et que la raison, Mesdames et Messieurs, l'emporterait. Je crains que nous ne devions déchanter, puisque vous avez déposé cet amendement qui vise précisément à supprimer ces deux conditions indispensables à notre soutien. Si, par hasard, celles-ci devaient être supprimées, il est évident que le Parti démocrate-chrétien voterait non ou s'abstiendrait, avant de recommencer la bataille pour qu'à la place de Grenus on trouve une solution acceptable par tous et pour toute la population, et pas seulement pour certains intégristes!

**M. Roberto Broggin (Ve).** À écouter l'Entente, on va bientôt croire que c'est grâce à elle que nous aurons une ville respirable! Je crois qu'il faut se remémorer un peu comment ce dossier est arrivé jusqu'ici et comment ce parking s'est construit. Je vais être bref sur l'histoire ancienne, sur ce qui s'est passé dans les années 1960. À cette période, lorsque Prima SA et le Conseil administratif ont signé la convention, il avait été spécifié que le parking serait ouvert durant la nuit pour les habitants du quartier. Or, ce n'est plus le cas pour des raisons de sécurité

et pour des raisons pratiques pour le propriétaire actuel du parking. Il y a donc maintenant 326 places qui ne sont pas utilisables la nuit, tout un parking vide au centre-ville!

Dans le rapport PR-469 A/B/C/D que ce Conseil a voté lors de la dernière législature, il était demandé au Conseil administratif de discuter avec Prima SA pour voir s'il n'était pas possible que ce parking privé soit utilisable la nuit par les habitants, conformément à ce qui avait été promis à l'époque. Il semble que Prima SA n'ait pas l'intention de donner suite à cette demande et ces places sont donc, malheureusement, indisponibles pour les habitants du quartier. C'est un état de fait malheureux!

Encore dernièrement, certains disaient qu'il fallait absolument construire un parking de 600 places sous la place Grenus. Or, on vient de l'entendre, M. Ducret reconnaît qu'on ne peut plus accéder à Saint-Gervais, car trop de voitures s'y engouffrent et cela bloque les TPG. Si on crée encore plus de places de parc, comment les TPG vont-ils pouvoir circuler? C'est ici que j'en arrive aux amendements qui ont été proposés en commission. Contrairement à ce que disait M. Ducret, tous n'ont pas été adoptés à la quasi-unanimité: il y a eu une opposition sur l'un d'eux – c'était la mienne – et, sur un autre, il y a presque eu égalité.

Concernant le premier amendement que M. Ducret a présenté, à savoir que l'étude devra comprendre un accès depuis le sud-ouest, cela revient à ouvrir un accès sur une des pénétrantes qu'empruntent les TPG dans le quartier de Saint-Gervais. Presque toutes les lignes des TPG reliant la rive droite et la rive gauche passent à Coutance. Faire un accès pour le parking dans cette rue... (*Remarque de M. Ducret.*) Je sais lire, Monsieur Ducret!

**Le président.** Monsieur Broggin, je vous demande de vous adresser à la présidence.

*M. Roberto Broggin.* Oui, excusez-moi, Monsieur le président! L'amendement parle d'étudier un accès au-delà de l'axe place Saint-Gervais/Coutance, mais je vois difficilement où cela pourrait se faire. De plus, cela entraînerait un renchérissement des coûts et ce n'est pas 1,5 million de francs, mais 3 millions que vous devriez demander ce soir. Je nous vois mal jongler ainsi avec les chiffres et multiplier par deux l'addition du crédit d'étude, simplement pour étudier une trémie d'accès de l'autre côté! De toute façon, il y aura des embouteillages. Le problème est le même qu'avec l'initiative Avanti: vous voulez élargir les voies d'accès au parking, mais, à cause de l'effet d'entonnoir, on ne pourra pas y accéder plus facilement. Il y a dans cet amendement quelque chose qui est difficilement compréhensible, qui dépasse l'entendement...

Je constate aussi que l'Entente, avec un bel effort de persuasion, essaie de nous installer des places de parc en sous-sol, sous la place Grenus! En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, vous ne nous avez absolument pas parlé du financement de cette éventuelle solution. D'ailleurs, je me souviens que, lorsque nous avons étudié le projet dans le cadre de la proposition PR-469, il n'y avait pas non plus de financement prévu!

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement visant à revenir à l'arrêté tel qu'il avait été proposé par le Conseil administratif. De cette manière, nous pourrions vraiment aller de l'avant. Avec vos propositions, vous ne faites que retarder la réalisation de ce qui pourrait être possible. Vous provoquez des retards successifs, tout en disant que vous voudriez bien une zone piétonne, ceci, cela... En fait, vous avancez toujours des arguments qui nous empêchent d'aller de l'avant. C'est bien vous qui retardez la réalisation de ces projets. Nous avons formulé des propositions dès que la commission ad hoc Saint-Gervais s'est saisie de ce dossier, nous sommes allés de l'avant et nous avons fait un travail efficace, rapide, jusqu'il y a peu. Il est vrai que, maintenant, la commission ad hoc Saint-Gervais se réunit moins souvent, mais cela est dû à d'autres circonstances.

Pour notre part, nous pouvons dire que nous avons fait notre travail, et nous en sommes fiers. L'Alternative votera cette proposition et si vous refusez de nous suivre, eh bien, nous nous passerons de vos voix, tout en regrettant que vous ne vouliez pas aller de l'avant.

**M. Michel Ducret (R).** Je crois, premièrement, que tous les membres de la commission ad hoc Saint-Gervais ont fait leur travail en toute conscience. Ils ont voté et les résultats des votes figurent dans le rapport. M. Brogginini peut dire ce qu'il veut: je vois que l'article premier a été accepté avec une seule abstention, que les articles 2, 3 et 4, ainsi que tout le projet d'arrêté I, ont été acceptés à l'unanimité. Le projet d'arrêté II amendé a, lui aussi, été accepté à l'unanimité. C'est la réalité et je n'accepte pas, Monsieur le président, que quelqu'un déclare dans cette enceinte le contraire de ce qui est écrit dans un rapport, parfaitement exact par ailleurs. Cela est inadmissible!

Deuxièmement, si M. Brogginini ne sait pas lire et ne comprend pas les amendements qui ont été proposés par mes soins, c'est son problème. J'aimerais simplement relever ici que le texte que j'ai proposé à la commission – et qui a été accepté à une majorité plus que large – consiste en fait à prévoir un accès par l'autre côté, pour des raisons de gestion globale de la circulation et pour prendre garde aux transports publics. C'est exactement ce qui avait été demandé à l'époque, lors de la mise en consultation du projet Burnand, par l'Association transports et environnement (ATE) et par la Communauté d'intérêts pour les

transports publics. Si, pour vous, ces associations sont des milieux automobilistes, alors je ne sais plus de qui on parle! Pour ma part, quand j'entends cette opposition de deux habitants du quartier, je me dis qu'en réalité ils veulent égoïstement transformer leur quartier en une espèce d'îlot privilégié et qu'ils se foutent bien des intérêts de l'ensemble de la collectivité!

Voilà où ils nous mènent! Ce n'est pas nous qui bloquons l'avenir de notre société, ce sont ceux qui ne voient, par le petit bout de la lorgnette, que leur propre intérêt: leur quartier, leur rue, et non l'ensemble de notre ville. Sachez distinguer l'intérêt public et les intérêts particuliers. On connaît le principe du NIMBY, *not in my backyard*: «Je ne veux pas être emmerdé devant chez moi, le bordel, c'est pour ailleurs!» Eh bien, si c'est cela votre politique, Monsieur Broggin, vous pouvez vous la garder. Quant à nous, ce n'est pas comme cela que nous entendons faire de la politique! (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Cela vaut la peine d'intervenir plusieurs fois car le projet est extrêmement important. Les propos de Roberto Broggin ont du charme et de la légèreté mais il se méprend. Quand il nous parle de réaffecter l'héritage du baron Grenus, soyons réalistes: nous le ferons avec l'accord du grand magasin qui se trouve là aujourd'hui. Il est impensable d'imaginer que nous allons démolir les trémies qui se trouvent actuellement sur la place Grenus. Nous ne sommes pas propriétaire des trémies; par conséquent, en aucune circonstance nous n'allons pouvoir y toucher, du simple fait du prince que nous serions pour l'occasion. Il faut donc oublier cette possibilité.

Nous ne pouvons intervenir sur le site qu'à condition d'offrir quelque chose en échange. Nous devons chercher, non pas un intérêt particulier qui mérite d'être défendu, mais un intérêt commun dans lequel chacun peut se retrouver, qui détermine chacun à faire un sacrifice de façon à gagner une parcelle de ce bien collectif amélioré. Aussi longtemps que nous ne prenons pas le problème sous l'angle de ce bien collectif et de la concession que nous requérons en échange, de la part de Prima SA, puisque nous l'avons beaucoup citée, nous n'obtiendrons rien. Ce n'est donc pas la peine de nous reprocher mutuellement tel ou tel retard. Il s'agit de nous mettre d'accord sur un projet qui corresponde à l'intérêt des uns et des autres et nous pourrions alors démarrer les travaux. Si nous ne nous mettons pas d'accord, ce projet sera toujours dépeint par l'autre comme étant atroce et le résultat sera que Prima SA ne nous laissera évidemment pas toucher aux trémies.

C'est dire que, dans ces conditions, nous pérurons inutilement. Nous savons sur quoi nous sommes d'accord et sur les conséquences, il n'y a là de doute dans l'esprit de personne, mais il reste des contraintes politiques, des promesses faites... Il en est ici qui ont promis, juré, craché, qu'il n'y aurait jamais plus une

place de parking supplémentaire en ville de Genève. A cet égard, je reprendrai les propos de M. Broggin, qui nous dit que 320 places sont actuellement inoccupées. Mais c'est extraordinaire de dire cela! Il nous dit aussi qu'il veut requérir ces places, qu'il veut les réquisitionner, en sa qualité de «maire» de Saint-Gervais, et que Prima SA doit les lui céder! Cela signifie donc qu'il en a besoin. En sens inverse, s'il réquisitionne ces places pour la nuit, cela signifie donc que ces places doivent se libérer au matin... Pour une population qui a été citée tout à l'heure comme particulièrement remarquable en matière de moyens de transport – ici à pied, là en patins à roulettes, à vélo, en transports publics ou en avion! – voilà que Roberto Broggin lui propose de mettre sa voiture au parking le soir et de la sortir le matin. Pour la mettre où? A la fourrière? Qu'on la débarrasse, dirait M. Broggin! Pour ma part, je ne crois pas que ce soit l'objectif politique souhaitable.

Vous voyez bien, Monsieur Broggin, que tout tourne autour du parking de Prima SA. Nous n'échapperons jamais à la nécessité d'examiner les choses par rapport à ce verrou. Acceptez-le et faites-en un usage qui permette de trouver une solution; n'en faites pas un usage qui va en sens inverse de ce que vous prônez.

Mesdames et Messieurs, c'est pour cette raison que vous refuserez bien sûr, car vous êtes une assemblée pleine de bon sens, les amendements qui ont été évoqués ce soir mais dont j'ose penser qu'ils n'ont pas été déposés... (*Applaudissements.*)

**M. Sébastien Bertrand** (AdG/SI). J'aimerais brièvement répondre à M. Ducret – et à ses montées de sève! – qui parlait d'habitants défendant des intérêts particuliers. Monsieur Ducret, je ne suis pas présent dans cette enceinte depuis aussi longtemps que vous, mais j'ai suivi le dossier en tant qu'habitant et je me suis beaucoup renseigné auprès des autres habitants des environs et des commerçants, qui suivent le dossier depuis des années. Par rapport à votre amendement concernant l'accès par le sud-ouest, ces derniers savent que cela fait vingt ans que l'on parle de ces différents accès, que cela fait vingt ans que les techniciens du département et d'autres évaluent les différentes solutions. Par conséquent, aujourd'hui, ceux qui empêchent le dossier d'avancer sont bien ceux qui proposent des solutions qui n'ont pas été sélectionnées par les techniciens.

Personnellement, je serais bien en peine de vanter les mérites de l'une ou de l'autre solution. D'ailleurs, la solution retenue ne me convient pas plus que l'autre, en termes d'intérêt personnel. Je pense simplement qu'il faut vraiment aller de l'avant. Maintenant que le terrain a été déblayé en termes techniques, on pourrait enfin lancer une étude pour un accès à ce parking, qui ne serait ni plus large, ni plus étroit que l'accès actuel. Je ne vois pas pourquoi on creuserait tout à coup des galeries dans tout Saint-Gervais, voire jusque de l'autre côté du Rhône, pour proposer des chemins d'accès différents. Cela me semble délirant.

Voilà ce que je voulais répondre à votre argument du «pas dans mon jardin», Monsieur Ducret. Je ne crois pas que vous-même défendiez particulièrement l'intérêt public, même si je n'en fais pas une querelle de positions puisque vos amendements, à mon avis, ne dénotent pas non plus une position pro développement de l'automobile dans le quartier. Je ne vous fais pas ce reproche; je pense simplement qu'il faut avancer rapidement et qu'il faut, pour cela, rendre à l'arrêté sa teneur d'origine, qui nous semblait bonne. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Ferrazino, maire.** Mesdames et Messieurs, je rappellerai à un certain nombre d'entre vous qui n'étiez pas là en juin 1999, puisque ce Conseil municipal a été largement renouvelé depuis, que le débat que nous venons d'avoir est à peu près celui que nous avons eu il y a quatre ans et demi. C'est vous dire qu'on avance, mais pas très vite! Les propos que nous venons d'entendre, sauf peut-être l'envolée lyrique dont nous a gratifiés M. Ducret, étaient à peu près les mêmes qu'à l'époque.

Votre Conseil, après avoir étudié la précédente proposition PR-469 qui vous avait été soumise, avait conclu qu'il ne convenait pas de procéder à l'augmentation de la capacité du parking souterrain, parce que cela aurait précisément la conséquence inverse de celle que nous souhaitons. Vous aviez demandé au Conseil administratif de revoir sa copie qui était, je m'empresse de le rappeler, celle du Conseil administratif d'avant le mois de juin 1999. Nous sommes donc revenus devant vous avec cette proposition PR-246, basée sur l'étude d'un bureau d'ingénieurs qui a été cité tout à l'heure. Sans faire de publicité pour tel ou tel bureau, je dirai que ces ingénieurs parfaitement compétents nous avaient démontré que nous pouvions intervenir sur le stationnement non seulement de manière quantitative, mais également de manière qualitative. A partir de là, nous avons choisi une approche qui consistait à déplacer la trémie d'accès du parking de la place de Grenus, tout en conservant la capacité actuelle d'offre de stationnement.

Subtilement, certains d'entre vous se sont ingéniés, en commission, à opposer des artifices – M. Pattaroni n'est plus là pour les défendre ici, mais il s'en ferait certainement un grand plaisir s'il était parmi nous – en disant qu'un accès à la rue du Cendrier n'était pas mal, mais que, du côté de la rue de Coutance, ce ne serait pas mal non plus... Pour concilier cela, ils ont proposé deux trémies d'accès, qui sont en l'occurrence totalement inutiles par rapport à la capacité actuelle du garage, mais qui justifient la suite de leur raisonnement, qui est d'augmenter la capacité du parking pour amortir les frais découlant de la deuxième trémie! Il est donc faux de laisser croire que ceux qui plaident en faveur du maintien de la capacité actuelle auraient une vision sectorielle du quartier. Je me permets de souligner que c'est précisément l'inverse. En effet, une trémie du côté de la rue de Coutance dit accès, et comment y accéder si ce n'est par les ponts de l'Ile? Or

c'est précisément ces ponts-là que nous ne voulons plus laisser à la circulation individuelle, mais que nous voulons prioritairement consacrer aux TPG et aux taxis. Soutenir une deuxième trémie du côté de la rue de Coutance, c'est donc ne pas avoir une vision d'ensemble de la politique des transports à Genève. A cet égard, je félicite ceux qui ont rappelé tout à l'heure la nécessité de voter le projet initial présenté par le Conseil administratif.

Je ne vais pas revenir sur tous les propos énoncés tout à l'heure, puisque, encore une fois, ce sont ceux qui avaient été tenus en 1999. Je relève simplement que, pour empêcher la réalisation de ce projet, on arrive à trouver toutes sortes d'arguments. Ainsi, il faudrait faire mieux que ce qui est proposé, sous-entendu: il faut mettre des contraintes supplémentaires, de sorte que le projet soit encore moins facile à réaliser. De même, il faudrait obtenir l'accord des privés, cela pour être sûr que le projet ne se fasse jamais.

Monsieur Froidevaux, ce n'est vraisemblablement pas vous que nous consulterons dans ce dossier, en tout cas comme expert juridique. Ceux que nous avons consultés ont des avis un peu plus sensés sur la question, permettez-moi de le dire. Finalement, sachant qu'il n'y a jamais de meilleur conseil que soi-même, nous avons tout simplement relu le contrat de superficie qui lie la Ville de Genève à Prima SA. Je m'en suis expliqué devant la commission ad hoc Saint-Gervais – du temps de son précédent président, qui la convoquait assez régulièrement – et nous avons pu, dans le cadre de ces séances, nous convaincre qu'une disposition du contrat nous permettait en tout cas de faire entendre notre désir vis-à-vis du co-contractant, cela de manière assez impérative. Forts de ces éléments, nous nous emploierons donc à traduire votre volonté, qui s'exprimera ce soir, je l'espère, à une large majorité. (*Applaudissements.*)

**M. Roberto Broggin** (Ve). J'ai entendu tout à l'heure que je ne m'intéressais qu'à mon quartier. Eh bien, oui, je m'intéresse à mon quartier, mais à d'autres aussi. Si nous voulons moins de voitures au centre-ville, c'est justement pour qu'il y ait moins de voitures qui traversent les autres quartiers pour accéder au centre-ville! Si on crée plus de parkings au centre-ville, les voitures vont forcément passer quelque part pour y accéder! Sur la rive droite, elles passeront par les Pâquis, par Saint-Jean ou par la Servette. Lorsque je me suis battu contre la réalisation du parking de la place Neuve, sur la rive gauche, c'était pour que moins de voitures viennent au centre-ville en traversant Plainpalais, la Jonction ou les Eaux-Vives. Ne dites donc pas que je ne m'intéresse qu'à mon quartier. Je suis désolé, mais je ne n'accepte pas cela – vous transmettez, Monsieur le président.

Dire que les trémies sont la propriété du bénéficiaire du parking souterrain est une chose, mais il faut relire la convention et savoir que, si la Ville de Genève procède à des travaux, le bénéficiaire actuel devra se satisfaire des solutions qui



lui seront proposées dans le cadre des réaménagements. Cela, vous omettez de le dire, Monsieur Froidevaux! La convention nous donne tout à fait la possibilité de déplacer les trémies d'accès sans autres dommages.

Quant à la double trémie que propose M. Ducret, si elle avait été acceptée par l'ATE à l'époque, c'était dans la perspective que la capacité du parking passe de 600 à 950 places. Il n'en est plus question aujourd'hui, puisque nous en restons à la capacité actuelle, qui n'est pas si modeste que cela. En effet, 300 places dans l'hypercentre, où existent déjà les parkings de Cornavin, de l'Hôtel du Rhône, du Seujet, des Cygnes, de la rue Thalberg et j'en passe, c'est du luxe!

Compte tenu de la situation actuelle, les amendements que nous avons déposés pour revenir à la proposition telle qu'elle nous a été proposée par le Conseil administratif sont tout à fait raisonnables et ne visent pas la défense d'un pré carré!

**Le président.** Merci, Monsieur Broggin. Monsieur Ducret, vous demandez la parole pour la troisième fois; malheureusement, selon le règlement, je ne peux pas vous la donner...

*Une voix.* Il a été mis en cause...

**Le président.** Alors, dans la mesure où vous avez été mis en cause, je vous donne la parole, mais rapidement, Monsieur Ducret!

**M. Michel Ducret (R).** Je ne vais pas faire l'intervention que je prévoyais, car je ne veux effectivement pas prendre la parole une troisième fois. J'aimerais simplement faire remarquer une chose à l'ensemble de notre Conseil. On sait que l'essentiel de notre travail se fait en commission. A ce titre, si j'avais su qu'il y aurait ce soir de tels retournements de situations par rapport aux votes qui ont été effectués en commission, si j'avais su, Mesdames et Messieurs, que vous n'êtes pas capables de suivre les opinions que défendent vos commissaires en commission, j'aurais déposé un rapport de minorité, de manière à avoir la parole sans limite ce soir!

Ce qui se passe ici tient de la magouille; c'est vraiment de la mauvaise politique que la majorité fait ainsi; c'est une tentative de museler la minorité, et c'est un manque total de respect vis-à-vis du système. Je regrette profondément cette manière de procéder. (*Applaudissements.*)

**M. Alain Dupraz** (T). En commission, le commissaire du Parti du travail a voté en faveur de l'amendement visant à étudier une entrée du côté Saint-Gervais/Coutance. Je crois que, parfois, on peut faire des erreurs même en commission, et c'est pourquoi nous voterons l'amendement de M. Broggin.

*Deuxième débat*

**Le président.** La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote du projet d'arrêté I. Nous sommes saisis d'un amendement de MM. Bertrand et Broggin, visant à supprimer la fin du premier alinéa ainsi que les deuxième et troisième alinéas de l'article premier. Cela en vue de revenir au projet d'arrêté initial.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 31 non (3 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I initial est accepté à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission est accepté à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

*ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution du Conseil municipal du 10 octobre 2000;

vu la convention entre la Ville de Genève et Prima SA, des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1063000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès au garage souterrain de Grenus.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1063000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

#### *ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la résolution du Conseil municipal du 10 octobre 2000;

sur proposition du Conseil administratif,

#### *arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 468000 francs, complémentaire au crédit de 300000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours d'architecture pour l'aménagement piétonnier de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 468000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

**M. Jean-Marie Hainaut** (L). Monsieur le président, nous demandons un troisième débat.

**Le président.** Etes-vous suivi par le tiers de l'assemblée? (*Plus du tiers des conseillers municipaux lèvent la main.*)

Bien, le troisième débat sur ces projets d'arrêtés aura donc lieu demain à notre séance de 17 h.

*(La présidence est reprise par André Kaplun, président.)*

**9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif du 3 décembre 2002 relative à la convention réglant la collaboration dans le domaine de la culture entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et diverses communes genevoises (PR-257 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Renate Cornu.**

Les discussions concernant la future conférence tripartite dans le domaine culturel ont fait l'objet de quatre séances de la commission des arts et de la culture, sous la présidence respective de M. Jean-Charles Lathion et, depuis la nouvelle législature, de M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez.

Le rapporteur tient à adresser ses vifs remerciements à M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin, procès-verbaliste, pour la précision de ses prises de notes.

Afin que le lecteur puisse comprendre l'évolution progressive d'une nouvelle donne en matière de répartition des charges dans le domaine de la culture, le rapporteur propose un survol de quelques étapes qui ne figurent pas dans le texte intégral de la proposition PR-257.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Proposition, 4310.

Le 21 octobre 1992, le Conseil d'Etat établit un rapport sur deux motions soumises par le Grand Conseil qui demandent de «favoriser le développement de la culture» (1990) et «la mission de l'Etat dans le soutien à la culture» ainsi que sur celle qui traite «d'un concept culturel régional» (1991).

Le 20 octobre 1993, le Conseil d'Etat approuve le texte d'un projet de loi sur l'encouragement à la culture. Celui-ci préconise que le Canton encourage la vie culturelle dans toute sa diversité en s'engageant selon un principe de subsidiarité. Cette initiative fait suite à l'étude commandée à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne sur les mécanismes culturels genevois. Dans ce document, les auteurs de l'Institut de recherche sur l'environnement construit suggèrent une participation accrue des communes et une nouvelle donne des compétences entre Ville et Etat. Plus tard, en 2001, une des analyses de l'Institut des hautes études en administration publique révélait le problème de «l'effet de débordement», point crucial, puisqu'il met en lumière le financement de la culture par une commune et les publics beaucoup plus larges qui en sont également bénéficiaires.

Le lecteur s'apercevra rapidement que, mises ensemble, ces diverses approches constituent le noyau des analyses qui ont débouché sur les nombreuses consultations entre les responsables des activités culturelles de la Ville et du Département de l'instruction publique qui ont précédé l'accord sur un texte commun. En effet, si d'une part l'aspect décisionnel et politique en vue de garantir l'accès pour tous à la culture et à l'ensemble de ses structures sous-tend les études précitées, c'est d'autre part la question d'une répartition plus équilibrée des charges financières qu'elles entendent résoudre.

#### **Séance du 30 janvier 2003**

Il n'a fait aucun doute que tous les commissaires, toutes tendances politiques confondues, aspirent à une ratification de la convention tripartite dans le domaine culturel, qui devra permettre d'harmoniser l'offre, de pérenniser les institutions et de garantir l'accessibilité à toutes les structures.

La commission des arts et de la culture a exprimé le souhait d'un contact avec ses homologues, députés au Grand Conseil, afin de susciter des discussions transversales. Toutefois, ce projet a été abandonné.

#### **Séance du 20 mars 2003**

Au cours de cette séance, les commissaires détaillent le texte du projet. La principale crainte exprimée par plusieurs commissaires est d'être écartés du débat culturel et, notamment, du pouvoir décisionnel qui revient normalement au déli-

bératif. De plus, qui définit les critères définissant l'intérêt régional, par exemple? Qui désignent les priorités? La réaction la plus vive a été exprimée à la lecture du point f de la page 3, qui fait référence à la nomination de cinq experts. Est-ce que ces derniers se substitueront à tout regard au pouvoir législatif?

En outre, les commissaires insistent sur un point sensible: ils attendent une grande transparence et une communication très directe de la part de toutes les parties impliquées dans la conduite de la conférence tripartite.

#### **Séance du 27 mars 2003**

La séance réunit M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique (DIP), qui a succédé à M<sup>me</sup> Martine Brunschwig Graf, principale initiatrice du projet, M. Alain Vaissade, conseiller administratif, M. Patrice Plojoux, président de l'Association des communes genevoises, M. Jean-Pierre Ballenegger, directeur des affaires culturelles du DIP, et M. Pierre Roehrich, son homologue de la Ville de Genève.

M. Beer déclare n'avoir pas encore la maîtrise du dossier, puisqu'il vient de prendre ses fonctions à la tête du DIP. Comme certains commissaires, il émet des doutes par rapport aux moyens et à la concrétisation du projet.

M. Vaissade rappelle que c'est le groupe socialiste du Conseil municipal qui a souhaité que l'Etat contribue au financement de la culture. Il a fallu deux ans de travail pour arriver aux conclusions du texte qui est actuellement soumis. Pour le magistrat, il est primordial que l'on comprenne bien que la convention ne s'applique qu'aux structures culturelles dont l'effet de débordement est attesté, elle devra permettre de faire ressortir ce qui est d'importance cantonale ou régionale. Ses conclusions seront soumises aux autorités pour être validées et ensuite cofinancées.

M. Plojoux se félicite de l'accueil positif des communes qui ont toutes souscrit au projet, à l'exception de trois communes dont l'autonomie en matière culturelle a donné lieu à la création de structures qui fonctionnent bien sur le plan communal.

Certains commissaires demeurent néanmoins sceptiques et souhaitent des compléments d'information en vue de pouvoir se prononcer.

#### **Séance du 3 avril 2003**

Lors de cette séance, le président signale qu'il a eu un contact avec M. Follonier, président de la Commission de l'enseignement du Grand Conseil, dont les travaux sont momentanément orientés vers d'autres sujets.

*Questions de la commission des arts et de la culture et réponse*  
(Voir en annexe.)

**Séance du 4 septembre 2003**

Lors d'une audition plus générale du nouveau magistrat du département des affaires culturelles, M. Mugny, le sujet n'a pas fait l'objet d'un débat, le magistrat souhaitant qu'en l'état on ne modifie pas trop le texte. Un courrier du magistrat daté du 5 septembre précise la proposition d'un amendement à l'article 18, ajout du deuxième aliéna suivant: «Les dispositions d'application demeurent de la compétence des organes exécutifs des partenaires.»

**Séance du 30 octobre 2003**

Lors de cette dernière séance, les commissaires ont appris que la commission du Grand Conseil avait terminé l'étude du document, et que ce dernier a été amendé, mais pas encore voté, en attendant les conclusions de la commission des arts et de la culture.

L'amendement concerne «la compétence des organes exécutifs des partenaires» et la commission des arts et de la culture, ayant exprimé le même souci des prérogatives, entend suivre cet exemple.

Au vote, la commission des arts et de la culture accepte l'amendement par l'abstention unanime de ses membres.

La convention dans le domaine culturel établie entre le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et l'Association des communes genevoises, instituant une Conférence culturelle genevoise, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La commission recommande donc au Conseil municipal d'accepter le projet de résolution présenté par le Conseil administratif.

**PROJET DE RÉSOLUTION**

Le Conseil municipal approuve la convention réglant la collaboration dans le domaine de la culture entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et diverses communes genevoises.

(Voir la «Convention dans le domaine culturel» dans la proposition PR-257.)

*Annexe mentionnée*

## Conférence culturelle genevoise

### Réponses aux questions de la Commission des arts et de la culture du Conseil municipal, 5 mai 2003

---

1. La conférence culturelle se définit-elle comme un organe de réflexion ou de gestion ? Nera/ s'en préciser les rôles.

La conférence culturelle se définit comme un organe de concertation et de coordination des décisions des magistrats en charge des affaires culturelles à l'Etat, en Ville et dans les communes signataires. Les cantonaux conserveront leur indépendance dans la gestion des dossiers culturels courants et resteront maîtres de leurs décisions. Même si les magistrats défendent les dossiers selon le résultat de la concertation menée dans le cadre de la conférence, les contrôles parlementaires habituels continueront à s'exercer pour chaque partenaire.

Les attributions de la conférence figurent à l'article 9 de la convention. En résumé, on peut rappeler que la conférence définit quelles sont les infrastructures / institutions / manifestations culturelles qui présentent un intérêt cantonal ou régional. Puis, sur cette base, les partenaires coordonnent leurs décisions concernant notamment la localisation, le financement ou l'organisation de ces infrastructures / institutions / manifestations.

2. Comment peut-on impliquer les parlements des instances précitées dans la convention ? Est-il possible d'imaginer une participation active des présidents des commissions parlementaires traitant des affaires culturelles dans le fonctionnement des organes de la convention ?

L'implication des parlements des collectivités signataires continuera à se faire par l'examen et le vote des budgets, des crédits d'investissements ainsi que de tout projet de loi concernant les objets traités par la conférence. Une autre participation n'est pas envisageable, car il s'agit de fonctions exécutives de la compétence des magistrats des collectivités signataires.

3. Quel est le poids respectif des parties concernées, et plus particulièrement celui des communes et de la région (Vaud et France voisine) compte tenu de leur apport financier ?

En matière de politique culturelle, l'Etat et la Ville jouent un rôle spécifique et apportent une contribution financière prépondérante. C'est pourquoi, dans tous les votes, leurs représentants disposeront d'une voix qualifiée, à l'instar des cantons universitaires au sein de la Conférence universitaire suisse. Les autres communes



signataires seront traitées à égalité, indépendamment de leurs apports financiers respectifs.

Les partenaires communes qui signeront la convention seront celles qui ont un intérêt concret à la faire, c'est-à-dire celles qui ont des infrastructures / institutions / manifestations d'intérêt cantonal ou régional. C'est à l'usage, et selon des demandes portant sur des objets précis (infrastructures d'intérêt régional) qu'il faudra envisager la participation effective de collectivités voisines françaises et vaudoises. Dans un premier temps, il est néanmoins prévu à l'article 6 de la convention d'inviter un à deux représentants de ces collectivités aux séances de la conférence et de leur donner une voix consultative.

#### **4. Comment les parlements pourront-ils être informés et consultés sur les sujets traités ? Quelle sera leur possibilité d'intervention, et dans quel laps de temps compte tenu de l'échéance du budget ?**

Les parlements pourront intervenir dans le cadre de l'examen et du vote des budgets, des crédits d'investissement et des projets de loi, et en permanence par le vote des motions et interpellations.

Tous les parlements concernés seront informés par le rapport annuel d'activités de la conférence, préparé par l'organe de planification et de coordination conformément à l'article 13 de la convention. Ils seront également informés par les conventions de subventionnement signées entre les partenaires concernés, qui sont des documents publics au sein de la LPAO. Ces conventions plurilatérales concrétiseront les résultats des concertations menées dans le cadre de la conférence et permettront de lier les partenaires autour de projets spécifiques (une telle convention pourra par exemple être signée par les partenaires concernés par le Théâtre de Carouge).

#### **5. Une commune participant à la convention est-elle tenue de contribuer obligatoirement aux projets sélectionnés ? Si ce n'est pas le cas, merci de préciser les modalités proposées.**

Aucune commune signataire ne sera tenue de contribuer à un projet si elle n'est pas concernée. La concertation permettra de cerner quels sont les partenaires impliqués par tel ou tel objet. Une fois ceux-ci déterminés, il leur appartiendra de se répartir équitablement les charges voire de solliciter également des fonds privés.

5. Article 9 - page 4 de la convention :

**a. d'établir les priorités communes de la politique culturelle genevoise –  
Pourquoi n'est-il pas fait mention des organes législatifs en vigueur ?**

Le parlement cantonal et les conseils municipaux disposent de la compétence de proposition des politiques publiques et de validation des politiques publiques élaborées par les exécutifs. La conférence culturelle, organe de concertation, n'affecte en rien ce fonctionnement.

**c. de coordonner l'offre culturelle -**

**Que suppose cette coordination ? Qui déterminera le calendrier de cette offre et en fonction de quels critères ?**

La coordination concerne la localisation des infrastructures d'intérêt cantonal ou régional, leur nombre et leur financement. Elle consiste aussi à éviter des décisions isolées, unilatérales et incohérentes. Elle vise à faire circuler toutes les informations utiles entre les collectivités concernées, à favoriser les synergies et à éviter les doublons.

La conférence n'interviendra en aucun cas au niveau des représentations, concerts, expositions ou autres événements organisés par les institutions subventionnées. Il n'y a donc pas lieu de prévoir un calendrier de l'offre culturelle. Seules les grandes manifestations continueront à être organisées en veillant à éviter les chevauchements, comme c'est déjà le cas actuellement.

**M<sup>me</sup> Renate Cornu, rapporteur** (L). Historiquement, la culture est l'affaire de la Ville de Genève. Cette tradition a vu éclore des institutions dont le rayonnement dépasse les frontières, comme elle a vu éclore des manifestations populaires vivantes et conviviales. Plus récemment, tout un pan de structures socioculturelles et alternatives a vu le jour. C'est un ensemble qui a pris une envergure locale et régionale, dont le coût et le financement ne peuvent plus être pris en charge par la Ville seule. Il fallait donc trouver un remède pour assurer la pérennité des institutions, favoriser les grands projets concernant tout le canton, garantir un développement harmonieux de la culture au bénéfice de tous, assurer l'accès à la culture pour tous et, finalement, coordonner la politique culturelle.

Afin de mesurer les solutions à envisager, plusieurs études ont été commandées suite à des motions du Grand Conseil notamment. L'une d'elles a révélé les effets de débordement, c'est-à-dire l'afflux d'utilisateurs autres que les habitants de la ville aux manifestations ou dans les institutions. Cet aspect crucial a amené les autorités du Canton, de la Ville et des communes à une concertation qui a débouché sur le projet de résolution auquel la commission des arts et de la culture a consacré plusieurs séances.

L'ensemble des commissaires a d'emblée approuvé le principe et la nécessité de résoudre le problème d'un financement conjoint entre le Canton, les communes et la Ville. Cependant, la question d'un organe de planification, d'un forum d'évaluation et, plus particulièrement, des commissions d'experts, a suscité quelques discussions plus animées. Il s'agissait de cerner plus clairement la question des prises de décisions. Finalement, un amendement voté au Grand Conseil a été soumis, celui-ci visait à donner plus de compétences aux communes. Cet amendement, concernant des prérogatives en matière décisionnelle, étant suffisamment explicite dans les documents, il a été écarté, au vote, par abstention des commissaires.

Par conséquent, le projet d'une convention tripartite dans le domaine culturel a été accepté à l'unanimité. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il s'agit d'un vrai projet, un projet d'ouverture – par la création d'une loi – à la collaboration effective, efficace et durable avec les autres instances territoriales, pour le bien de tous, pour l'avenir de la culture du grand Genève.

#### *Premier débat*

**M. Guillaume Barazzone** (DC). Plusieurs études scientifiques ont montré, il y a quelques années, la nécessité d'éviter les décisions isolées, incohérentes ou unilatérales de la part des collectivités publiques en matière de culture. Les études mettaient en lumière les besoins de faire circuler les informations entre les collec-

tivités concernées, de favoriser les synergies et d'éviter les doublons. C'est précisément parce que cette convention répond à ces objectifs et ces besoins que nous avons voté oui en commission.

Il est vrai que, durant les discussions, certains commissaires ont émis des craintes que notre parlement ne perde le contrôle sur des décisions importantes en matière culturelle. Il faut rappeler à ce titre que notre Conseil municipal délibératif ainsi que le Grand Conseil et les autres conseils communaux restent maîtres du budget et du vote concernant les crédits d'investissement. La conférence institue un pouvoir exécutif partagé, dirais-je, entre les différents magistrats et une commission d'experts. Il est vrai qu'il n'y a pas de changements fondamentaux, puisque c'est actuellement le magistrat qui fixe les priorités et nous, Conseil municipal, qui adoptons les positions. En cela, la convention n'institue pas de changements fondamentaux et il n'y a donc pas de craintes à avoir à ce niveau.

Nous nous félicitons de l'adoption de cette convention qui est un instrument de coordination, mais nous gardons à l'esprit qu'il s'agit là d'un cadre d'action. Pour passer des intentions aux actes, il faudra que le magistrat en charge de la culture, M. Mugny, ainsi que M. Beer, chef du Département cantonal de l'instruction publique, fassent preuve de bonne volonté, d'écoute et d'une capacité de compromis. Puisse cette convention guider leur action.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T).** C'est à l'unanimité de notre commission que nous avons approuvé cette convention réglant la collaboration dans le domaine de la culture entre le Canton, la Ville et diverses communes genevoises. Cette unanimité se fonde d'abord sur le principe de la création d'une conférence culturelle genevoise. Au-delà de ce principe et du nouvel instrument qui sera mis à la disposition des collectivités publiques, peu d'éléments concrets ressortent des travaux de la commission, pas d'indications sur les questions du financement, du fonctionnement, de l'organisation, de la politique culturelle cantonale, voire régionale. Il s'agit donc, avant tout, d'un nouvel outil et, comme toujours, son utilité dépendra de l'utilisation qui en sera faite. Organe de concertation, de coordination, de réflexion, il peut permettre de tracer des axes et les contours d'une nouvelle politique culturelle, qui ont déjà été esquissés au sein de notre commission, tout comme la répartition des charges, le soutien et l'encouragement à la culture.

Les législatifs, tant communaux que cantonal, ne seront amputés d'aucun pouvoir. Ils continueront d'examiner les attributions budgétaires, les crédits et les projets. La conférence n'aura pas d'autre pouvoir que de traiter des objets qui sont, aujourd'hui déjà, de la compétence des magistrats de la collectivité signataire.

Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la culture dans notre ville, mais, désormais, le Canton et les communes disposeront d'un nouvel instrument. Nous voterons donc ce projet tel qu'il ressort des travaux de notre commission, mais c'est l'expérience qui permettra de juger de sa pertinence et de son utilité pour donner le dynamisme nécessaire au développement de la politique culturelle que nous souhaitons.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Les socialistes en avaient rêvé, ils l'ont proposée il y a quelques années et, aujourd'hui, cette structure est presque sur le point de voir le jour! Elle rassemblera enfin des magistrats des différentes communes et de l'Etat pour discuter de la culture, non seulement dans notre ville, dans notre canton, mais, nous l'espérons aussi, dans notre région. Jusqu'à aujourd'hui, les discussions culturelles entre l'Etat et la Ville de Genève dépendaient uniquement du bon vouloir et de la volonté politique des magistrats en place. Nous avons vu durant ces dernières législatures que, suivant les personnalités au pouvoir, ces discussions étaient difficiles, sinon totalement impossibles. Nous avons malheureusement perdu beaucoup de temps et bien des projets importants à cause de ce manque de communication et de travail commun. Je pense évidemment au Musée d'ethnographie ainsi qu'à de nombreux autres projets qui auraient pu voir le jour, si une concertation et un vrai travail collectif avaient pu se faire il y a quelques années déjà.

Ce n'est évidemment que le début de la discussion, la structure ne réglera pas tout. Ce n'est pas uniquement, comme M. Barazzone semblait le dire, la bonne volonté de MM. Mugny et Beer qui permettra de changer les répartitions culturelles. Vous savez que les budgets sont votés par le législatif. L'Etat devra se doter de budgets peut-être plus importants et les discussions vont être compliquées concernant une nouvelle répartition. Néanmoins, à partir d'aujourd'hui – j'espère que le projet de convention pourra être voté très bientôt au Grand Conseil – la Ville affirme sa volonté de discuter dans une structure – non pas au coup par coup ou ponctuellement, mais à long terme – du développement de la culture au niveau de notre région.

Nous nous réjouissons que M. Mugny ait aujourd'hui le Conseil municipal derrière lui pour avancer dans ce domaine, tout en rappelant que la discussion risque d'être très compliquée. L'Association des communes genevoises fait partie de cette structure et nous nous en réjouissons aussi, parce que c'est un partenaire important et que plusieurs communes ont déjà montré leur intérêt pour cette conférence culturelle. Nous espérons que les discussions pourront commencer très bientôt et que les projets dont nous parlons aujourd'hui dans ce Conseil municipal et dans d'autres communes, comme la Maison de la danse, pourront faire partie des premiers projets qui émaneront de la conférence culturelle.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Les Verts accepteront cette résolution avec une grande satisfaction. Pour rappel, la convention proposée est d'abord l'aboutissement d'un long processus politique qui remonte à l'adoption de la loi sur l'encouragement et l'accès à la culture de 1996, comme l'a rappelé tout à l'heure M<sup>me</sup> le rapporteur. C'est aussi une réponse cohérente à des besoins identifiés par plusieurs acteurs politiques, en appelant à plus de transversalité entre les diverses collectivités publiques.

Pour les Verts, la convention proposée s'inscrit parfaitement dans leur politique en matière culturelle. Celle-ci a été portée et concrétisée par deux magistrats, qui prônaient à la fois l'accès à la culture pour tous et la diversité de l'offre culturelle, tout en favorisant la synergie et la collaboration entre les collectivités publiques concernées.

En effet, le rayonnement de certaines grandes institutions telles que le Grand Théâtre, la Comédie ou la Bibliothèque publique et universitaire déborde largement les limites géographiques de la ville, puisque ces institutions sont fréquentées par toute la population du canton et de la région. Il nous paraît donc normal que les bénéficiaires de ces prestations participent aussi à leur financement.

Pour les Verts, la convention est donc un bon instrument parce que, d'une part, elle affirme la volonté des principaux acteurs politiques culturels de travailler ensemble. Elle fixe ensuite un cadre et des mécanismes clairs de planification, de concertation et de coordination dans le domaine de la culture, pour Genève et la région. Elle permettra de formaliser la répartition des charges entre les bénéficiaires des prestations culturelles et également la pérennité des institutions et manifestations, tant sur le plan cantonal que régional.

**M. Pierre Maudet** (R). Je ne vais rien ajouter à ce qui a été dit et très bien dit sur les buts de cette convention. Nous, radicaux, pensons que cette convention permet pour une fois de mettre en adéquation le cercle de ceux qui bénéficient des prestations, de ceux qui les paient et de ceux qui en décident. Cette convention va permettre de mettre un terme aux années d'indifférence, d'abord, et de tension, ensuite, entre les différentes collectivités publiques Etat, Ville, communes, et c'est une excellente chose.

Une fois n'est pas coutume, je rejoindrai les propos de M<sup>me</sup> Keller Lopez pour émettre un petit bémol concernant la consultation des législatifs. Nonobstant l'optimisme un peu béat du préopinant démocrate-chrétien, notre groupe veillera à ce que le Conseil administratif ne fasse pas de ce Conseil une chambre d'enregistrement et que nous soyons bel et bien consultés sur les projets qui seront définis dans le cadre de cette convention. C'est un aspect extrêmement important, parce qu'on sait que, lorsque des exécutifs se mettent ensemble pour gérer des fonds, ils ont une propension à oublier le travail des législatifs. On discute entre Etat, Ville et communes et,

comme d'autres exemples le montrent, c'est un souci que peuvent légitimement avoir les parlements et les citoyens. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous voterons cette résolution, tout en étant extrêmement vigilants quant à la suite concrète des modalités d'application de cette convention.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann** (AdG/SI). L'Alliance de gauche, bien sûr, soutiendra cette résolution, puisque notre groupe a toujours été partie prenante dans ces discussions et qu'il a été plus que favorable à l'adoption de cette convention.

Naturellement, il y a deux aspects qui nous intéressent particulièrement. Le premier, non négligeable, est l'aspect financier et le fait que la Ville de Genève ne sera plus la seule à supporter de gros projets. On a vu récemment avec le Grand Théâtre les difficultés que cela pouvait poser et il en va de même pour tous les projets futurs qui ne manqueront pas d'être examinés par cette conférence. Le deuxième est l'aspect symbolique, qui nous ravit. L'idée d'une région qui dépasse largement le cadre de la ville et qui associe également les cantons voisins et même la France voisine, puisque la convention prévoit cette ouverture, tout cela va dans un sens qui nous plaît particulièrement. L'ouverture est l'une des valeurs essentielles que doit prôner la culture. C'est donc pour toutes ces raisons et pour celles exprimées par d'autres ici que nous acceptons cette convention et la résolution y relative.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je remercie la commission des arts et de la culture, qui a voté ce projet à l'unanimité. Pour que les choses soient claires concernant la manière dont cela va se dérouler, je voudrais préciser, notamment à ceux qui disent que Genève ne sera plus seule à payer, que, dans l'esprit de tous ceux qui ont signé cette convention, il n'est pas question, pour le moment, de demander des fonds à d'autres. Il s'agit de voir comment investir l'argent à disposition. C'est la réponse que nous avons déjà faite à des communes qui nous demandaient des fonds pour un projet. Nous leur avons expliqué que la conférence culturelle n'est pas le lieu où on vient réclamer de l'argent; c'est un lieu où on essaye de mieux dépenser l'argent que les collectivités allouent à la culture.

Je le précise, pour qu'on ne nous reproche pas, dans une année, de ne rien avoir obtenu de la part des communes pour le Grand Théâtre, par exemple. En revanche, il y aura peut-être des projets nouveaux – dont la Maison de la danse qui a été citée – qu'il s'agira de mettre sur pied et de financer. Cela va être beaucoup plus facile de discuter du financement des nouveaux projets que de celui des anciens, qui fonctionnent déjà. Pour les nouveaux projets – la Maison de la danse ou la nouvelle Comédie – on pourra ouvrir la discussion pour savoir comment organiser à la fois l'investissement et le fonctionnement.

C'est donc la première précision, que je vous demande de bien enregistrer. La deuxième a trait à ce qu'a dit M. Maudet concernant la transparence et la consultation. Je vous signale que j'ai envoyé à la présidente de la commission des arts et de la culture – j'espère qu'elles lui sont parvenues – toutes les conventions signées ces derniers mois, pour bien montrer que nous voulions être transparents. Mais il va de soi que le Conseil municipal va s'exprimer principalement lors du débat budgétaire. Si des modifications sont faites – par exemple, si nous décidons de désenchevêtrer un peu les prestations de l'Etat et de la Ville, car ce sera peut-être un travail qui va être entrepris, y compris entre les communes – eh bien, il faudra attendre le prochain budget pour constater, par exemple, qu'on a mis plus d'argent ici, mais que là, en revanche, on en a économisé, parce que l'Etat a pris plus en charge tel secteur. C'est au moment du budget que vous allez exprimer votre accord.

Je vois mal que l'ensemble des tractations aboutissent systématiquement devant le Conseil municipal ou devant le Grand Conseil, pour qu'ils donnent leur accord. Cela d'autant plus que, je le rappelle, nous n'aurions même pas eu besoin de passer devant les parlements pour adopter ce principe d'une concertation. Nous pouvons en effet nous voir sans passer devant le parlement, mais nous avons envie de donner à cette convention une légitimité plus importante, qu'il y ait un sentiment d'appartenance à une collectivité plus large. Cela passe, à notre avis, par la consultation du parlement, et les communes vont faire de même. D'ailleurs, nous allons plus loin: il y a deux ou trois communes de France voisine avec qui nous pouvons travailler. Je pense notamment à Annemasse et Ferney-Voltaire. Nous travaillons déjà avec Annemasse dans le cadre du Festival de la Bâtie, des bibliothèques ou de l'art contemporain. C'est dire que nous parlons de la région et que nous avons besoin de sentir que ce n'étaient pas juste quelques magistrats autour d'une table qui soutenaient le processus, mais bien les parlements. Mesdames et Messieurs, j'espère que cette résolution va être votée à l'unanimité.

#### *Deuxième débat*

**Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

#### *RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal approuve la convention réglant la collaboration dans le domaine de la culture entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et diverses communes genevoises.



**10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**11. Interpellations.**

Néant.

**12. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 22 h 50.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Communications du Conseil administratif .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3794 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3794 |
| 3. Clause d'urgence sur l'interpellation de MM. Marc-André Rudaz, Roland Crot et M <sup>me</sup> Nelly Hartlieb: «Tarifs des TPG» (I-106) .....                                                                                                                                                                                                                                                                   | 3794 |
| 4. Clause d'urgence sur la résolution de M. Roberto Broggini, M <sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour une vraie desserte des TPG aux Pâquis» (R-62) .....                                                                                                                                                                                                                       | 3796 |
| 5. Résolution de M. Roberto Broggini, M <sup>me</sup> Sandrine Salerno, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino: «Pour une vraie desserte des TPG aux Pâquis» (R-62) .....                                                                                                                                                                                                                                               | 3797 |
| 6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Assainissement du 40-42, quai Ernest-Ansermet, contre le bruit» (P-82 A) .....                                                                                                                                                                                                                                               | 3809 |
| 7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. Guy Dossan, Michel Ducret, M <sup>me</sup> Michèle Ducret, M. Alain Fischer, M <sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 26 juin 2001, intitulée: «Publication des préavis communaux en matière d'autorisations de construire et de démolir» (M-176 A) ..... | 3821 |
| 8. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit:                                                                                                                                                                                                                                                 |      |
| – de 1063000 francs destiné à l'étude du déplacement de la rampe d'accès et de sortie du garage public de Grenus, de la place de Grenus à la rue du Cendrier;                                                                                                                                                                                                                                                     |      |
| – de 468000 francs, complémentaire au crédit de 300000 francs voté le 25 juin 1996, destiné à l'étude de l'aménagement urbain de la place de Grenus et des rues des Etuves et Rousseau, soit un montant total de 1 531 000 francs (PR-246 A) .....                                                                                                                                                                | 3826 |

SÉANCE DU 20 JANVIER 2004 (soir)

3867

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif du 3 décembre 2002 relative à la convention réglant la collaboration dans le domaine de la culture entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et diverses communes genevoises (PR-257 A) ..... | 3852 |
| 10. Propositions des conseillers municipaux .....                                                                                                                                                                                                                                                                             | 3865 |
| 11. Interpellations .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3865 |
| 12. Questions écrites .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 3865 |

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*